



**Partenariat  
Mondial**

pour une coopération efficace  
au service du développement

# **RESTAURER LA CONFIANCE GRÂCE À UNE COOPÉRATION EFFICACE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**DÉCEMBRE 2022**

# FACE À L'ÉVOLUTION DU MONDE, LA « FAÇON » DONT NOUS ŒUVRONS AU DÉVELOPPEMENT REVÊT PLUS D'IMPORTANCE QUE JAMAIS.

La crise climatique, la pandémie, les chocs économiques et les conflits compromettent la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), que la communauté internationale s'est engagée à atteindre à l'horizon 2030. Des années, parfois des décennies, de progrès sont anéanties, les plus pauvres et les plus vulnérables étant touchés de manière disproportionnée.

Notre approche du développement ne peut rester la même alors que le monde qui nous entoure évolue constamment et que des problèmes interdépendants nous affectent tous.

En 2021, l'aide publique au développement (APD) a atteint le niveau record de 178,9 milliards USD (OCDE). Mais, dans le même temps, la pandémie a mis en évidence et accentué les inégalités. Le déficit de financement pour les ODD s'est par conséquent creusé, essentiellement dans les pays qui accusent déjà le retard le plus important dans la réalisation du Programme 2030. Selon les estimations, le déficit de financement annuel des ODD dans les pays en développement aurait augmenté de 56 %, atteignant 3 900 milliards USD en 2020 (OCDE).

La fracture financière naissante restreint la capacité de nombreux pays en développement à riposter aux chocs et à investir dans la reprise. Les pays les plus pauvres, dont beaucoup sont exposés à un risque de surendettement et dont l'espace budgétaire se rétrécit, sont contraints de réduire les dépenses dans des domaines comme l'éducation et l'infrastructure, prolongeant par là même la crise. Dans ces situations, l'APD s'est avérée une source d'aide financière résiliente et fiable pour répondre aux besoins les plus urgents pendant les crises.

Quelle est donc la solution ? Quel est le meilleur moyen de coopérer au développement de manière à restaurer la confiance et à optimiser l'utilisation de ressources limitées ? Le partenariat est le gouvernail qui doit guider l'action au service du développement, sur la base des quatre principes d'efficacité : appropriation par les pays, participation de toutes les parties prenantes, transparence et redevabilité et orientation vers les résultats. Des partenariats efficaces permettent également de mobiliser des ressources locales, nationales et mondiales pour obtenir rapidement des résultats durables.

Le Sommet 2022 sur la coopération efficace pour le développement, qui se tiendra à Genève, réunira des responsables mondiaux de premier plan – gouvernements, organisations de la société civile, philanthropes et entreprises – précisément dans cet objectif. Nous attirerons l'attention des ministres et des directeurs généraux sur les mesures nécessaires au niveau national pour mobiliser le large éventail de partenaires internationaux et locaux au développement et la participation de la société civile. À l'occasion du Sommet, nous appelons la communauté du développement à transformer ses méthodes de travail en s'efforçant de mettre en œuvre plus efficacement les principes d'efficacité.

Comment suivre les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif ? Le suivi de ces activités est indispensable car il donne un sens à la redevabilité et favorise l'évolution des comportements vers une coopération plus efficace. En tant que coprésidents du Partenariat mondial, nous nous sommes engagés à appliquer une nouvelle méthode de suivi de ces principes, qui sera présentée lors du Sommet. Néanmoins, une coopération plus efficace pour le développement appelle aussi un engagement des États à affirmer leur leadership et à réunir les acteurs du développement et la société civile dans le cadre de tables rondes – dites Dialogues d'action – lorsque des problèmes importants liés au développement durable se posent.

Tout se résume en fait à la confiance – et à nos efforts conjoints pour instaurer cette confiance. Chaque pays a sa propre méthode de travail et sa propre idée de ce qui est nécessaire et de la façon de l'obtenir. La société civile, les syndicats, les entreprises et les experts ont tous des points de vue et des ambitions bien précis. Tous doivent participer au processus. C'est là la raison d'être du Partenariat mondial. Nous savons que pour obtenir de meilleurs résultats, il est indispensable de reconnaître et de respecter la diversité. Le meilleur moyen d'atteindre nos objectifs communs consiste à concevoir de nouvelles approches adaptées et de définir ensemble une stratégie pour les atteindre.

Nous avons un programme commun pour 2030, et nous sommes à mi-chemin de la réalisation de ces objectifs. Nul n'avait prévu les vents contraires auxquels nous serions confrontés. L'action collective n'a jamais été aussi importante, et l'interdépendance de nos activités n'a jamais été aussi manifeste. Nous devons tirer les leçons de la pandémie mondiale pour garder à l'esprit que nous sommes lancés tous ensemble dans cette aventure.

Pour mieux préparer le monde aux crises futures, nous devons favoriser des partenariats dirigés par les pays, soucieux d'assurer un développement inclusif, transparent, axé sur les résultats et fondé sur la confiance et les intérêts mutuels. Nous voulons que ces principes soient plus – beaucoup plus – que des mots.

S.E. M. Christian Mwando Nsimba  
*Ministre du Plan (République démocratique du Congo)*

S.E. M. AHM Mustafa Kamal  
*Ministre des Finances (Bangladesh)*

S.E. M. Thomas Gass  
*Ambassadeur, directeur général adjoint,  
Direction du développement et de la coopération (Suisse)*

M. Vitalice Meja  
*Directeur exécutif du Bilan de l'aide en Afrique (coprésident non exécutif)*

# TABLE DES MATIÈRES

- 6 ▶ **RÉSUMÉ**
- 11 ▶ **LISTE DES ABRÉVIATIONS**
- 12 ▶ **À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT**
- 14 ▶ **INTRODUCTION**
- 18 ▶ **SECTION 1 : UNE COOPÉRATION PLUS EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT POUR NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ**
- 22 ▶ 1.1 Appropriation des priorités de développement par les pays partenaires
- 24 ▶ 1.2 Cadres de résultats, systèmes de données, de suivi et d'évaluation pilotés par les pays
- 27 ▶ 1.3 Partenariats inclusifs
- 31 ▶ 1.4 Transparence et redevabilité
- 34 ▶ 1.5 Mettre à profit les principes d'efficacité pour intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
- 36 ▶ 1.6 Efficacité du développement dans les contextes de fragilité et de conflit
- 40 ▶ 1.7 S'attaquer concrètement aux défis mondiaux
- 44 ▶ **SECTION 2 : APPROCHES MULTIPARTITES AU RENFORCEMENT DES PARTENARIATS DE COOPÉRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**
- 47 ▶ 2.1 Cadres de financement nationaux intégrés
- 51 ▶ 2.2 Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire
- 54 ▶ 2.3 Engagement efficace du secteur privé
- 60 ▶ 2.4 Donner des moyens d'agir à la société civile
- 64 ▶ **SECTION 3 : UN NOUVEL EXERCICE DE SUIVI POUR PALLIER LES PROBLÈMES D'EFFICACITÉ**
- 72 ▶ **CONCLUSION**

## ► RÉSUMÉ

**Ce rapport spécial a pour objectif de guider les engagements politiques des dirigeants au cours du Sommet sur la coopération efficace pour le développement qui se tiendra à Genève (Suisse) en décembre 2022.** Il porte sur l'état actuel de la coopération pour le développement et examine les approches qui favorisent l'établissement de partenariats, dans l'idée que l'exercice de suivi du PMCED offre une occasion décisive de susciter une évolution des comportements. Il s'appuie sur les informations résultant d'une série de 15 Dialogues d'action qui se sont tenus au niveau national en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes en 2021 et 2022. Dirigés par les pays partenaires, ces dialogues ont réuni des parties prenantes de tous les secteurs du développement pour renforcer la coopération afin d'amplifier sans délai les partenariats à l'appui de la reprise post COVID-19 et de la réalisation des ODD.

**Compte tenu de l'assombrissement des perspectives mondiales, l'efficacité de la coopération pour le développement revêt plus d'importance que jamais.** Le paysage de la coopération pour le développement a connu des transformations substantielles depuis que la communauté internationale a approuvé le Partenariat de Busan en 2011. Les apporteurs d'aide publique au développement, les organismes d'exécution et les partenariats se sont multipliés, créant une architecture mondiale de l'aide plus complexe et morcelée. De multiples crises simultanées menacent les avancées dans tous les domaines du Programme 2030 et intensifient les besoins de financement des pays. Les acteurs du développement n'ont que peu progressé au regard de leurs engagements en matière d'efficacité du développement, ce qui érode la confiance et la redevabilité mutuelle et pénalise les capacités qui permettraient de forger des partenariats de meilleure qualité dans un paysage du développement en mutation permanente. **Le Sommet 2022 sur la coopération efficace pour le développement offre une occasion de repenser nos modes de collaboration,** dans l'ambition de passer des engagements à l'action et d'opérer plus efficacement au niveau des pays.

**À l'heure où nous nous attaquons aux problèmes pressants du développement et redoublons d'efforts en vue de réaliser le Programme 2030, il est urgent de polariser les efforts sur l'efficacité de la coopération dans ce domaine.** C'est pourquoi **le PMCED, en collaboration avec des pays partenaires et d'autres acteurs du développement, a conduit des Dialogues d'action** pour exploiter les éléments factuels, les enseignements et les données résultant du suivi de la coopération pour le développement et des quatre principes d'efficacité. **Pour renforcer l'appropriation par les pays (principe 1) et ainsi assurer un fondement solide à une coopération efficace au service du développement, les parties prenantes se sont accordées sur la nécessité de définir une combinaison appropriée de politiques, stratégies et systèmes.** La Tanzanie et la Côte d'Ivoire, par exemple, se sont toutes deux engagées à renforcer cette appropriation en associant plus systématiquement les différents échelons de l'administration à la planification et à la mise en œuvre des opérations de développement.

**S'agissant de l'orientation sur les résultats (principe 2), les pays consolident leurs systèmes de données, leurs processus de suivi et d'évaluation, et la notification et l'intégration des ODD.** Le Honduras a ainsi décidé, dans le cadre de son Dialogue d'action, d'adapter son cadre de développement national aux cibles des ODD. Les pays partenaires se sont en outre engagés à bâtir des partenariats plus inclusifs (**principe 3**).

À cet égard, **les mécanismes de notification et de dialogue ont été jugés essentiels à l'instauration de la confiance.** Au cours du sien, le Libéria a pris l'engagement d'établir une plateforme multipartite qui relèvera de la responsabilité du Comité directeur du Plan national de développement. Le Bangladesh prévoit pareillement un soutien aux capacités des autorités locales pour assurer une meilleure coordination avec les intervenants locaux.

**Les Dialogues d'action ont également attiré l'attention sur la transparence et la redevabilité (principe 4) pour tenir compte de l'évolution des partenariats de coopération pour le développement et accroître la redevabilité de tous les acteurs.** Cet objectif peut être atteint moyennant la mise en œuvre de réformes juridiques, l'établissement de partenariats plus inclusifs et le renforcement des instruments au service de l'efficacité. En RDP lao, le gouvernement s'est engagé à renforcer la transparence en faisant fond sur son système informatique de gestion de l'aide au développement pour recueillir des données auprès des partenaires au développement concernés.

**Les principes d'efficacité offrent des orientations utiles en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles et pour promouvoir les activités favorisant les progrès dans ces deux domaines.** Compte tenu du principe d'appropriation nationale, l'aide publique au développement et les autres modes de financement devraient être totalement en phase avec les priorités des pays en matière d'égalité des genres. De même, la transparence des financements de toutes les parties prenantes favorise la redevabilité collective, qui est le fondement de partenariats inclusifs, basés sur la confiance et véritablement à l'écoute des points de vue des femmes.

**La communauté du développement doit s'inspirer du « new deal pour l'engagement dans les États fragiles » de 2011, une interprétation actualisée de la façon dont les principes d'efficacité s'appliquent dans les situations de fragilité, dans le cadre plus large de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.** Plus de la moitié du volume d'APD bilatérale dépensé au niveau des pays est destiné à des pays fragiles. L'optimisation des retombées de l'APD pour toutes les personnes vivant dans des contextes fragiles doit demeurer une priorité. Notant qu'il importait de poursuivre le dialogue politique multipartite, le Dialogue d'action de la République démocratique du Congo a pour objectif d'établir un cadre national de financement intégré sous forme d'approche structurée mobilisant la participation des parties prenantes aux processus conjoints de planification et de programmation en vue de financer le développement durable du pays.

**Les problèmes auxquels la planète est aujourd'hui confrontée sont étroitement liés et appellent un renforcement de la coopération internationale, multilatérale et multipartite au service de la stabilité mondiale, notamment dans le cadre de la coopération pour le développement et des bonnes pratiques en matière d'aide multilatérale.** Ces défis interdépendants ont des implications complexes lorsqu'il s'agit de concilier le besoin accru d'investissements dans les biens publics mondiaux et le maintien d'une aide

directe aux priorités des pays partenaires, conformément au principe d'appropriation par les pays. Le Dialogue d'action de la République dominicaine a examiné des problèmes mondiaux, comme la reprise à la suite de la pandémie du COVID-19 et les risques liés au changement climatique. Ceux-ci appellent un renforcement de la coopération pour le développement, et tout particulièrement de son efficacité, dans le cadre du système multilatéral. Or, les interventions fondées sur des projets menacent de plus en plus la capacité du système à fournir des solutions globales et intégrées.

**L'action à l'appui d'une coopération pour le développement plus efficace guide les pays dans l'établissement de partenariats. Cela suppose des approches adaptées pour mettre en œuvre des processus de dialogue et d'intervention inclusifs conformes au contexte national.** Partout dans le monde, des mesures inédites ont favorisé le redressement des économies au lendemain de la pandémie du COVID-19. Elles ont cependant eu des effets asymétriques et ont été de courte durée, ce qui a ajouté de nouveaux problèmes à une conjoncture déjà difficile. Pour mobiliser efficacement toutes les formes de financement du développement en fonction des priorités nationales, il convient de prendre la juste mesure des problèmes et des perspectives de financement propres à chaque pays et du rôle de la coopération pour le développement dans ce contexte plus large. L'accès au financement du développement demeure un obstacle majeur ; en appuyant les efforts déployés par les pays pour s'adapter et obtenir d'autres financements que l'APD, on peut contribuer à l'établissement de partenariats axés sur les résultats.

L'élaboration de **Cadres nationaux de financement intégré, l'établissement de partenariats de coopération triangulaire et Sud-Sud, et le renforcement de la collaboration avec le secteur privé et la société civile** sont autant de moyens de bâtir des partenariats plus solides et plus inclusifs. **Les Cadres nationaux de financement intégré proposent une approche globale intégrée : ils couvrent toutes les sources de financement, aident les pays à établir une passerelle entre la planification à court et à long terme, et assurent la convergence des financements publics et privés.** Au Rwanda, qui met actuellement en place un cadre de cette nature, le Dialogue d'action a constaté qu'il était nécessaire de diversifier les apports de financement du développement et de les aligner sur les priorités nationales de développement. Les restrictions à l'investissement public intervenues au lendemain de la pandémie ont permis au pays de porter ses efforts sur les moyens d'élargir la participation du secteur privé et de la société civile au travers de nouveaux modèles de partenariat.

**De la même manière, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire complètent les modalités de partenariat et favorisent l'appropriation par les pays de la coopération pour le développement.** L'un des principaux résultats du premier Dialogue d'action de la Colombie a été le lancement de la Communauté de pratiques sur l'évaluation et la quantification de la coopération Sud-Sud. La Colombie assurera la direction de cette communauté, qui sera constituée d'acteurs publics, privés, sociaux et universitaires de tous les pays. **Dans le cadre de ses travaux visant à fournir des données essentielles dans le contexte du Programme 2030, le Partenariat mondial appuie les activités pilotées par les pays pour mesurer l'efficacité de la coopération Sud-Sud.**

**Le renforcement des partenariats avec le secteur privé peut amplifier le pouvoir de transformation d'un engagement effectif du secteur à réaliser les ODD et à veiller à ce que nul ne soit laissé de côté.** Au cours de son Dialogue d'action, le Pérou a présenté une série de recommandations comprenant la promotion de la mise en œuvre des Principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement.

**Des partenariats plus performants avec les organisations de la société civile (OSC) sont indispensables pour avoir un effet sur les plus marginalisés.** En encourageant une perception plus nuancée de la situation locale, un engagement direct produit de meilleurs résultats en matière de développement. Cela dit, les OSC se heurtent à des problèmes toujours croissants, comme le rétrécissement de l'espace civique, les offensives contre les droits humains et l'autocratisation. La pandémie a démontré que la société civile est une composante essentielle du tissu social et une source de résilience en temps de crise. Il faut donc absolument veiller à ce que les acteurs de la société civile des pays partenaires soient associés au processus de décision sur un pied d'égalité. Les Dialogues d'action ont montré que des efforts sérieux et soutenus étaient attendus de la part de tous les intervenants pour promouvoir et préserver un environnement porteur pour la société civile. Le Togo met en place un cadre en vue de renforcer la participation de la société civile.

**Le nouvel exercice de suivi du PMCED favorise l'amélioration des résultats en matière de développement grâce à un cercle vertueux de dialogue inclusif, de redevabilité collective, de suivi des résultats et de définition commune des mesures à prendre.** Avec son recentrage sur la réflexion, le dialogue et l'action, il vise à susciter un changement de comportement chez tous les intervenants. Pendant sa refonte, les Dialogues d'action ont apporté de nouvelles informations quant aux moyens par lesquels l'efficacité du développement est renforcée au niveau des pays. Ils seront dorénavant au cœur de sa nouvelle approche.

**Le Sommet 2022 sur la coopération efficace pour le développement offre l'occasion de cimenter et de redynamiser les engagements politiques envers les principes d'efficacité du développement, et de prendre un engagement collectif à participer au nouvel exercice de suivi, qui débutera en 2023.** Cet exercice produit des données factuelles sur l'engagement à ne laisser personne de côté, et appelle l'attention sur les systèmes statistiques et de données. Il prévoit en outre des adaptations pour les contextes fragiles, comprend une évaluation des Principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé et améliore l'institutionnalisation et la synchronicité avec d'autres processus menés au niveau mondial et des pays. Ensemble, ces modifications reflètent le consensus selon lequel l'exercice de suivi doit rester une source de données universellement reconnue sur le respect des engagements en matière d'efficacité, et consolider dans le même temps ces données pour favoriser d'autres changements de comportement à l'échelle mondiale et nationale.

**La mise en place d'opérations de développement plus efficaces et de partenariats plus solides au niveau des pays est une priorité absolue.** Les Dialogues d'action et la participation de toutes les parties prenantes du PMCED à la réforme de l'exercice de suivi témoignent de la volonté soutenue de la communauté de remédier aux obstacles nouveaux et persistants à la réalisation des ODD dans le cadre d'une collaboration plus fructueuse. Dans un paysage du développement en évolution, les principes d'efficacité se sont révélés constituer un guide commun, sans parallèle, que les pays peuvent utiliser pour orienter le dialogue et les actions multipartites sur les priorités et les besoins. Le PMCED continuera de se positionner en tant que principale plateforme multipartite pour produire des données factuelles de première importance à l'appui de la mise en œuvre pratique des principes d'efficacité pour la coopération au service du développement dans l'esprit de la redevabilité collective.



## ► LISTE DES ABRÉVIATIONS

- APD** ► Aide publique au développement
- CAD** ► Comité d'aide au développement
- CSS** ► Coopération Sud-Sud
- CSST** ► Coopération Sud-Sud et triangulaire
- FIDA** ► Fonds international de développement agricole
- FMI** ► Fonds monétaire international
- GFP** ► Gestion des finances publiques
- INFF** ► Cadres nationaux de financement intégré
- OCDE** ► Organisation de coopération et de développement économiques
- ODD** ► Objectif de développement durable
- OSC** ► Organisation de la société civile
- PMCED** ► Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
- PNUD** ► Programme des Nations Unies pour le développement
- PSP** ► Participation du secteur privé
- RDC** ► République démocratique du Congo
- RDP** ► République démocratique populaire
- SNT** ► Stratégie nationale de transformation (Rwanda)
- UE** ► Union européenne

## ► À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Ce rapport spécial a pour objet de fournir des informations pour le Sommet sur la coopération efficace pour le développement qui se tiendra à Genève (Suisse) en décembre 2022. Il examine le programme de travail du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) pour 2020-2022, notamment les activités, l'apprentissage et les débats menés aux niveaux national, régional et mondial. Le programme a apporté des informations de premier plan quant aux tendances de la coopération pour le développement et établi un fondement solide pour la réforme de l'exercice de suivi du PMCED, qui doit reprendre en 2023.

Le rapport se fonde plus particulièrement sur des éléments résultant d'une série de Dialogues d'action, appuyés par le PMCED, qui se sont tenus au niveau national en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes en 2021 et 2022. Dirigés par les pays partenaires, ces dialogues ont réuni des parties prenantes de tous les secteurs du développement pour renforcer la coopération et amplifier sans délai les partenariats à l'appui de la reprise post COVID-19 et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

Le rapport examine où en est le débat sur les principaux problèmes de la coopération pour le développement dans différents contextes nationaux au regard des enjeux qui se présentent. Il fournit des éléments qui valident la pertinence des Principes pour une coopération efficace au service du développement (Principes d'efficacité) dans la conjoncture mondiale dynamique et volatile actuelle. Il illustre les progrès accomplis pour mobiliser des sources de financement autres que l'aide publique au développement (APD) dans le cadre de partenariats renforcés en matière de coopération pour le développement. Enfin, il explique comment le nouvel exercice de suivi est censé rehausser l'efficacité au niveau des pays grâce à un cercle vertueux qui consolide la redevabilité collective.

Pour finir, le rapport rassemble les principales observations du PMCED à l'appui d'interventions à l'échelon national. Il vise à éclairer les engagements politiques des dirigeants durant le Sommet et à guider la riposte des intervenants aux multiples chocs et défis auxquels la planète est confrontée.

### Encadré 1 ► Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Le PMCED a été créé suite à l'adoption de l'Accord de Partenariat de Busan dans l'objectif de rehausser l'efficacité des activités de développement de tous les intervenants. L'accord a été entériné en 2011 par 161 chefs d'État et responsables d'institutions multilatérales et bilatérales, représentants de la société civile et du secteur privé, parlementaires et autres parties prenantes déterminés à renforcer l'efficacité de leurs efforts à l'appui du développement.

Dans le prolongement des engagements sur l'efficacité de l'aide souscrits à Rome (2003), Paris (2005) et Accra (2008), l'accord de Busan a marqué une évolution décisive du programme en faveur de l'efficacité, passé d'une approche centrée sur l'aide traditionnelle à une approche privilégiant la coopération pour le développement, ce qui valide le rôle majeur des différents acteurs du développement, y compris la société civile, le secteur privé, les organismes philanthropiques et les parlements.

## ► PRINCIPES POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

### APPROPRIATION PAR LES PAYS

Les pays fixent leurs propres priorités nationales de développement...



Les partenaires du développement alignent leur soutien sur les priorités nationales en utilisant les systèmes nationaux...

### AXER LES EFFORTS SUR LES RÉSULTATS



La coopération au développement vise à obtenir des résultats mesurables et les progrès sont suivis...

### PARTENARIATS INCLUSIFS



Les partenariats de développement sont inclusifs, reconnaissant et s'appuyant sur les rôles différents et complémentaires de tous les acteurs...

### TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ MUTUELLE



Les pays et les partenaires de développement sont conjointement responsables de la réalisation des objectifs fixés et veillent à ce que les informations soient disponibles pour les partenaires, les citoyens et les bénéficiaires...

# INTRODUCTION

## COMPTE TENU DES PERSPECTIVES MONDIALES INQUIÉTANTES, L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT REVÊT PLUS D'IMPORTANCE QUE JAMAIS.

Le paysage de la coopération pour le développement a connu des transformations fondamentales depuis que la communauté internationale a approuvé le Partenariat de Busan en 2011. L'adoption du Programme complet et ambitieux de développement durable à l'horizon 2030 a recentré l'action sur la lutte contre les problèmes planétaires et sur l'investissement dans les biens publics mondiaux. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour faire face aux investissements massifs nécessaires pour assurer une croissance mondiale soutenue et une prospérité partagée, la communauté internationale s'attache aujourd'hui à accroître le financement du développement. Autrement dit, elle cherche à faire un usage plus « catalyseur » de l'aide au développement en mobilisant l'engagement de multiples parties prenantes, souvent au détriment de la qualité à l'échelon local.

L'augmentation des financements destinés au développement s'est accompagnée d'une multiplication des apporteurs d'aide publique, des organismes d'exécution et des partenariats. Cette diversité a favorisé une fragmentation persistante des activités de développement<sup>1</sup>, les ressources étant souvent distribuées de manière dispersée, ce qui met les capacités institutionnelles à rude épreuve et accroît les coûts de transaction. La préaffectation croissante des financements observée depuis vingt ans fait craindre que cette stratégie ne contribue à l'atomisation du système multilatéral<sup>2</sup>. Face à ce phénomène et à la hausse de l'inflation dans de nombreuses régions du monde, une amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement s'impose d'urgence pour exploiter au mieux les ressources existantes.

Le PMCED cherche à définir comment de multiples acteurs du développement peuvent travailler en partenariat et en collaboration de manière plus efficace, en tant que leviers d'une action collective renforcée pour la réalisation du Programme 2030, aux côtés de parties prenantes comprenant les gouvernements, les organisations bilatérales et multilatérales, la société civile, le secteur privé et des représentants parlementaires et syndicaux.

---

<sup>1</sup> Banque mondiale (2021), *A Changing Landscape: Trends in Official Financial Flows and the Aid Architecture*, Banque mondiale, Washington, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9eb18daf0e574a0f106a6c74d7a1439e-0060012021/original/A-Changing-Landscape-Trends-in-Official-Financial-Flows-and-the-Aid-Architecture-November-2021.pdf>

<sup>2</sup> | OCDE (2020), « Earmarked funding to multilateral organizations: how is it used and what constitutes good practice? », Synthèses, <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/Multilateral-development-finance-brief-2020.pdf>



Les chocs récents de la **pandémie de COVID-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie** ont accéléré la transformation du paysage du développement. Leurs répercussions frappent tous les pays, et les ramifications de la guerre en Ukraine et d'autres conflits intensifient les besoins humanitaires.

Aggravée par une situation d'urgence climatique de plus en plus existentielle qui provoque des déplacements forcés dans différentes régions du monde, **la nécessité urgente d'augmenter à court terme l'aide humanitaire et l'APD risque de détourner les ressources des investissements nécessaires dans le développement et la paix à long terme**. Ces évolutions mettent en lumière l'interdépendance mondiale et la nécessité impérieuse d'une solidarité soutenue et d'une action multilatérale coordonnée associant des intervenants divers pour renforcer la résilience aux chocs et assurer une reprise socioéconomique plus durable.

**Les crises multiples et simultanées fragilisent les avancées dans tous les domaines du Programme 2030 et intensifient les besoins de financement des pays.** Elles ont interrompu ou effacé des années, voire des décennies, de progrès et frappé de manière disproportionnée les plus démunis et les plus vulnérables. La pandémie a aussi dévoilé et accentué les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux. Le déficit de financement pour les ODD s'est donc creusé, essentiellement dans les pays qui accusent déjà le retard le plus important dans la réalisation du Programme 2030<sup>3</sup>. Pour faire face aux besoins urgents liés à la pandémie, les pays les plus pauvres ont déjà réaffecté les ressources de la coopération pour le développement allouées à des secteurs d'importance cruciale comme les infrastructures et l'éducation. Ce redéploiement a aggravé les difficultés auxquelles se heurtent déjà ces pays, dont la marge de manœuvre budgétaire se rétrécit et dont beaucoup sont menacés de surendettement<sup>4</sup>.

Au niveau des pays, plusieurs autres problèmes transversaux freinent la réalisation de résultats en matière de développement durable, y compris dans le cadre d'une coopération efficace. **La coopération pour le développement intervient souvent dans des contextes délicats, dans des pays confrontés à des conflits prolongés, où la légitimité de l'État est contestée et (ou) sa capacité ou son leadership effectif sont limités.** De surcroît, quand elle est considérée comme un outil de politique étrangère, des arbitrages avec d'autres objectifs gouvernementaux (politiques, commerciaux, ou autres), font qu'il est plus difficile de l'aligner sur les priorités du pays partenaire et de l'orienter sur les plus défavorisés. De ce fait, les acteurs du développement ne progressent que peu au regard de leurs engagements en matière d'efficacité du développement<sup>5</sup>, ce qui érode la confiance et la redevabilité mutuelle et compromet le dialogue ouvert qui leur permettrait de forger des partenariats de meilleure qualité dans un paysage du développement en mutation permanente.

### LES PRINCIPES D'EFFICACITÉ DOIVENT ÊTRE CONTEXTUALISÉS, APPLIQUÉS ET INTERPRÉTÉS À LA LUMIÈRE DES RÉALITÉS DES DIFFÉRENTS PAYS ET EN RÉPONSE À DES BESOINS DIVERS.

Les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui sont plus complexes, interdépendants et universels que jamais. La réalisation du Programme 2030 et la coordination de la Décennie d'action exigeront de nouvelles mesures urgentes, notamment pour redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable (ODD 17). L'urgence à laquelle est confrontée la communauté de la coopération pour le développement a suscité **un élan politique nouveau quant à la nécessité de remanier les principes d'efficacité du développement**<sup>6</sup>.

Les acteurs du développement s'accordent quant à l'utilité et la pertinence des principes pour une coopération efficace au service du développement<sup>7</sup>. Ils indiquent cependant qu'il **convient de redoubler** d'efforts pour contextualiser ces principes et définir leur applicabilité aux **orientations nouvelles de la coopération pour le développement, à la diversité des contextes nationaux et aux défis naissants.**

**Le PMCED est l'instrument multipartite fondamental pour renforcer l'efficacité du développement.** Il favorise la mise en œuvre pratique des principes pour une coopération efficace au service du développement à l'échelon des pays, promeut la redevabilité mutuelle et s'emploie à entretenir l'élan politique mondial à l'appui d'une coopération et de partenariats plus efficaces. **Son exercice de suivi phare, mondialement reconnu, est celui consistant à recueillir des données factuelles sur les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans ce domaine.** Après trois cycles menés à l'échelle mondiale (2014, 2016 et 2018), l'exercice a récemment fait l'objet d'une réforme ambitieuse qui vise à le mettre davantage en phase avec les attentes des parties prenantes et à rehausser sa pertinence au niveau des pays. Cette nouvelle mouture sera présentée au Sommet sur la coopération efficace pour le développement, en préalable au nouveau cycle qui aura lieu en 2023.

Le Sommet 2022 sur la coopération efficace pour le développement a pour objectif de faciliter des décisions politiques majeures permettant de traduire les engagements de haut niveau en actions concrètes au service d'une coopération pour le développement plus efficace à l'échelon des pays. Il s'agit d'un appel à investir davantage dans les capacités nationales dans l'esprit de « l'approche à l'échelle de la société ». Il vise aussi à utiliser le nouvel exercice de suivi pour intégrer les principes d'efficacité du développement à des procédures et systèmes appropriés au niveau des pays, en parallèle à des efforts destinés à améliorer les politiques et pratiques au niveau mondial.

<sup>3</sup> | OCDE (2020), *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2021 : Une nouvelle façon d'investir pour transformer notre monde*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/Perspectives-mondiales-du-financement-du-developpement-durable-2021.pdf>

<sup>4</sup> | DAESNU (2022), « Policy brief no. 137: Ensuring SDG progress amid recurrent crises », 12 juillet, <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-no-137-ensuring-sdg-progress-amid-recurrent-crises/>

<sup>5</sup> | OCDE/PNUD (2019), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6acb4dc0-fr>

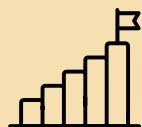
<sup>6</sup> | Pour diverses raisons, « l'efficacité du développement » a progressivement été écartée des priorités de la communauté du développement après l'accord de Partenariat de Busan. Pour en savoir plus, voir Taggart, J. (2022), « A decade since Busan: towards legitimacy or a 'new tyranny' of global development partnership? », *The Journal of Development Studies*, Vol. 58/8, pp. 1459-1477, <https://doi.org/10.1080/00220388.2022.2032672>

<sup>7</sup> | Calleja, R. et B. Cichocka (2022), « Development effectiveness in the "new normal": what do the changing roles and purposes of ODA mean for the effectiveness agenda? » *CGD Policy Paper 255*, Center for Global Development, Washington, DC, <https://www.cgdev.org/publication/development-effectiveness-new-normal-what-do-changing-roles-and-purposes-oda-mean>

SECTION

1

**UNE COOPÉRATION  
PLUS EFFICACE  
AU SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT  
POUR NE LAISSER  
PERSONNE DE CÔTÉ**

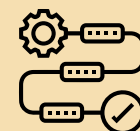


**À L'HEURE OÙ NOUS NOUS ATTAQUONS AUX PROBLÈMES PRESSANTS DU DÉVELOPPEMENT ET REDOUBLONS NOS EFFORTS EN VUE DE RÉALISER LE PROGRAMME 2030, IL EST URGENT DE POLARISER LES EFFORTS SUR L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT.**

Les crises profondes et multiples auxquelles la planète est confrontée appellent un recentrage sur des décisions raisonnées, fondées sur des données, pour atteindre les plus démunis. Des mesures d'urgence s'imposent pour mieux exploiter le potentiel d'une coopération efficace au service du développement afin d'obtenir de meilleurs résultats tout au long de la Décennie d'action pour la concrétisation des ODD. Les interventions au niveau des pays doivent être guidées par un dialogue fondé sur des données probantes, qui amène tous les partenaires et parties prenantes concernés à engager une réflexion sur les enjeux, les possibilités et les domaines d'action prioritaires pour rehausser l'efficacité de la coopération et des partenariats. L'exercice de suivi du Partenariat mondial fournit des données factuelles fiables et un cadre pour guider ces actions.

**Le PMCED, en coopération avec des pays partenaires et d'autres acteurs du développement, a mené une série de Dialogues d'action** pour exploiter les éléments factuels, les enseignements et les données résultant du suivi de la coopération et des quatre principes d'efficacité. Ces Dialogues ont stimulé les débats multipartites et incité un large groupe de partenaires à renforcer les efforts et les mesures à l'appui d'une utilisation efficace et efficiente des ressources au profit de la reprise post COVID-19 et de la réalisation du Programme 2030.

Tout au long de 2021 et 2022, **les 15 Dialogues d'action organisés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes ont permis de développer une compréhension commune du niveau d'efficacité de la coopération**, fondée sur une évaluation des problèmes liés à l'évolution du paysage de la coopération et des partenariats pour le développement. Ils ont également donné aux parties prenantes la possibilité de décider d'un commun accord de mesures concrètes et de mobiliser une adhésion politique aux actions communes. Celles-ci ont essentiellement cherché à renforcer l'efficacité de la coopération et des partenariats en s'inspirant des engagements pris à l'égard des quatre principes d'efficacité et en s'appuyant sur les données issues des exercices de suivi antérieurs du Partenariat mondial.



**UN PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT RECUEILLANT UNE LARGE ADHÉSION, UNE ÉLABORATION PARTICIPATIVE DES POLITIQUES ET UN PROGRAMME COMMUN S'IMPOSENT POUR MOBILISER LA PARTICIPATION ET LES RESSOURCES DE NOUVELLES PARTIES PRENANTES EN VUE D'ASSURER UNE REPRISE DE MEILLEURE QUALITÉ.**



En Côte d'Ivoire, l'engagement a été pris de **favoriser la réalisation des objectifs du processus de Dialogue d'action et de renouveler l'exercice chaque année jusqu'à la fin de 2030**. Comme évoqué au cours du dialogue, cet engagement témoigne de la volonté du pays de remédier aux séquelles de la pandémie du COVID-19 et des crises provoquées par des conflits, qui ont aggravé le niveau de pauvreté et creusé les inégalités économiques et sociales.



Les participants au **Dialogue d'action qui s'est tenu au Togo ont noté que la pandémie du COVID-19 avait catalysé les efforts visant à renforcer la coopération des autorités avec les acteurs du développement**, ce qui a permis au gouvernement de prendre plus activement en main la coordination des actions en matière de développement, y compris la mobilisation des ressources. Le dialogue a par ailleurs mis en lumière les progrès accomplis dans l'accélération des réformes de la gestion des finances publiques. Il a également souligné la plus grande flexibilité des partenaires au développement, notamment l'accroissement de l'aide budgétaire et la réorientation des ressources vers le secteur de la santé. Dans ce contexte, le Togo a mis les ODD au centre de ses efforts nationaux de développement en mettant en exergue leur interdépendance.



**Au Honduras, Le Dialogue d'action a porté sur la propagation rapide de la crise économique et sur le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire résultant de la pandémie du COVID-19**. Il a également examiné les retombées des graves tempêtes tropicales et souligné la nécessité d'une utilisation plus efficace des ressources dans les différents secteurs. Le dialogue a offert aux diverses parties prenantes une enceinte pour engager une réflexion sur la stratégie à suivre en vue de renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement.



**Au Paraguay, le Dialogue d'action a observé que la pandémie du COVID-19 posait un défi majeur au développement**. Les participants ont noté que **des espaces de dialogue multipartite concrets permettaient d'optimiser les retombées des mesures de redressement prises à la suite de la pandémie**. Ces espaces favorisent également la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 et du Plan national de développement. Ce dernier, dont 92 % des objectifs sont alignés sur les ODD, constitue un **guide pratique pour transformer les objectifs à long terme en résultats de développement durable**.



Ces éléments ont été corroborés par l'enquête 2022 du Forum pour la coopération en matière de développement, qui démontre que la coopération pour le développement a fortement contribué aux mesures adoptées face aux problèmes inédits posés par la pandémie du COVID-19.



Pendant le processus de réforme de l'exercice de suivi du PMCED, les Dialogues d'action ont été une source cruciale d'informations sur la façon dont les pouvoirs publics et les parties prenantes collaborent, au niveau national, pour maintenir la dynamique des efforts visant à rehausser l'efficacité de la coopération pour le développement.

## 1.1 ► APPROPRIATION DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT PAR LES PAYS PARTENAIRES

**LA JUSTE COMBINAISON DE POLITIQUES, STRATÉGIES ET SYSTÈMES PEUT RENFORCER L'APPROPRIATION INCLUSIVE PAR LES PAYS ET ÉTABLIR DES BASES PLUS SOLIDES POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT.**

Au cours du Dialogue d'action conduit au **Rwanda**, les panélistes ont mené une réflexion sur la façon dont les partenariats pour le développement évoluent, sur l'efficacité de la collaboration entre les acteurs du développement dans le cadre du programme de relance post pandémie, et sur les mesures nécessaires pour faire progresser l'application des principes d'efficacité. Le Rwanda a mis en œuvre des politiques et systèmes de planification et de coordination du développement rigoureux, qui constituent de bonnes pratiques à l'appui d'une appropriation nationale résolue. La politique de division du travail (2014) guide les travaux de ses partenaires au développement et coordonne l'appui à son programme Vision 2050 et à sa Stratégie nationale de transformation (2017-2024). **Une nouvelle politique de coopération pour le développement a été instituée** en 2019, qui actualise la politique de l'aide de 2006 et présente les modalités et mécanismes privilégiés à cet égard.

Le Dialogue d'action de la **Tanzanie** avait pour objectif d'établir une passerelle entre les activités de développement aux niveaux central et local. Les discussions ont porté sur le renforcement de l'appropriation nationale grâce à une mobilisation plus systématique des différents échelons de l'État à la planification et à la mise en œuvre des activités de développement. Cette démarche prend acte des déficits de capacité recensés dans les administrations publiques locales lors de la formulation de leurs priorités et stratégies en matière de développement. Les autorités mettent actuellement en application les *Guidelines for Improved Opportunities and Obstacles to Development*. Ces directives présentent une méthode plus globale qui établit des liens de collaboration entre le gouvernement et les communautés et confère à ces dernières l'autonomie nécessaire pour exécuter leurs projets de développement. Le Dialogue d'action a montré que le renforcement des capacités des administrations locales nécessite des moyens supplémentaires et des liens plus explicites avec les ODD. Il a été souligné que les procédures de planification et de budgétisation à l'échelon local devaient être plus participatives pour assurer l'alignement des priorités de développement et leur large appropriation au niveau national.



**Renforcer la capacité des acteurs du développement présents dans le pays à mobiliser de nouvelles formes de financement et des partenariats, et proposer des solutions ciblées alignées sur les ODD.**

Message de groupe, pays partenaires



RWANDA



TANZANIE

Au **Togo**, le Dialogue d'action a permis aux participants de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en application des principes d'efficacité de la coopération pour le développement depuis le dernier exercice de suivi mené en 2018. Les autorités ont reconnu l'importance de l'appropriation par les pays et attiré l'attention sur les efforts déployés pour assurer celle de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) ont été jugés décisifs à cet égard, aussi **le gouvernement a-t-il pris l'engagement de poursuivre la mise en œuvre des réformes des systèmes de GFP**, notamment en accélérant la réforme des procédures de passation de marchés publics et en continuant d'effectuer des évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière, ainsi que de la gestion des investissements publics. De ce fait, **les partenaires au développement se sont engagés à faire davantage appel aux systèmes nationaux de passation de marchés.**

En **Côte d'Ivoire**, pour déterminer l'avancement de la mise en œuvre des principes d'efficacité de la coopération, le gouvernement a mené auprès des principaux acteurs du développement une enquête dont les résultats ont guidé le Dialogue d'action. L'enquête s'est fondée sur les résultats des trois cycles de suivi précédents du PMCED. S'agissant de l'appropriation, les principaux problèmes qu'elle a révélés ont trait à la périodicité et à la diffusion des **plans et stratégies nationaux de développement**. Elle a également conclu que les documents stratégiques nationaux et sectoriels devaient aborder les thèmes qui intéressent tous les acteurs du développement sous un angle plus inclusif. Afin de donner des fondements plus solides à leur collaboration, les parties prenantes se sont engagées à actualiser et à aligner les documents de planification du développement sur le dernier Plan national de développement.

Durant le **Dialogue d'action du Honduras**, les parties se sont engagées à aligner la planification et les budgets nationaux sur les activités visant à réaliser les ODD. Le gouvernement a insisté sur la nécessité d'établir des stratégies de coopération de long terme avec les partenaires au développement, d'accroître la prévisibilité de l'aide et d'orienter les programmes de coopération vers la réduction de la pauvreté, l'inclusion et le développement humain tout en donnant une place prioritaire aux secteurs les plus vulnérables. Il s'est également engagé à renforcer les procédures de passation de marchés et les systèmes de financement nationaux pour faciliter l'exécution des opérations de développement.

## 1.2 ► CADRES DE RÉSULTATS, SYSTÈMES DE DONNÉES, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PILOTÉS PAR LES PAYS

**L'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE DONNÉES, LA MISE EN ŒUVRE DE PROCÉDURES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION, LA NOTIFICATION SYSTÉMATIQUE ET L'INTÉGRATION DES ODD SONT DE BONNES PRATIQUES PERMETTANT DE RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT.**

Lors de son Dialogue d'action, le **Togo** a évoqué le renforcement de la gestion axée sur les résultats. Celui-ci pourrait notamment être assuré moyennant des rapports périodiques sur les projets et programmes de développement, des examens conjoints auxquels participeraient tous les intervenants et des mesures visant à donner suite aux recommandations formulées dans ces examens. L'amélioration de la capacité statistique nationale a aussi été jugée prioritaire ; elle occupe déjà une place importante dans le programme gouvernemental, comme en témoignent la réforme récente de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique. L'accès à des données fiables, y compris les données financières des OSC et des partenaires au développement, a été mentionné parmi les obstacles au renforcement de la gestion axée sur les résultats.

En **Côte d'Ivoire**, les participants au Dialogue se sont accordés sur les principaux problèmes à régler. Il s'agit notamment de **mieux prendre en compte les répercussions de la pandémie de COVID-19 dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques** et d'intégrer systématiquement des mécanismes de suivi et d'évaluation aux processus de planification de manière à mieux guider les interventions futures.

Durant le Dialogue d'action de la **République dominicaine**, les participants ont engagé une réflexion sur **leur participation aux cycles de suivi du PMCED de 2016 et de 2018 et présenté une liste de mesures** visant à mettre davantage l'accent sur les résultats. C'est pourquoi le gouvernement dominicain met actuellement en œuvre une procédure consistant en une

évaluation bisannuelle et une notification systématique pour les projets de coopération, élabore une politique de gestion axée sur les résultats et vérifie le pourcentage de programmes en conformité avec le Plan national de développement. Il met également au point le premier plan pluriannuel national de transformation de la coopération internationale axé sur la qualité de vie de la population et établit un guide pour aider les partenaires au développement à s'aligner sur ces priorités nationales.

Le **Bangladesh** définit ses priorités nationales sous forme de résultats au regard des ODD, ce qui donne aux partenaires au développement une forte incitation politique à s'aligner sur ces derniers. S'appuyant sur ces bases, le **Dialogue d'action a porté sur les efforts actuellement déployés par le gouvernement pour adapter les ODD au contexte national en appliquant les principes d'efficacité du développement**. Pour atteindre les cibles des ODD au niveau local, le gouvernement bangladais a sélectionné parmi les 17 ODD 39 indicateurs fondamentaux et retenu comme indicateur complémentaire le principe consistant à ne laisser personne de côté, dont le suivi sera assuré en fonction des conditions locales spécifiques. Plusieurs parties prenantes – autorités locales, acteurs du secteur privé, OSC et partenaires au développement notamment – **ont souligné l'importance de la participation des communautés locales** pour mieux appréhender la situation et les obstacles au renforcement des partenariats à ce niveau.

Dans le cadre de son Dialogue d'action, le **Honduras a évoqué les mesures visant à adapter son cadre de développement national aux cibles des ODD**. Il a été indiqué qu'en 2020, le gouvernement avait formulé 33 plans stratégiques institutionnels en application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, et était en train d'en élaborer quatre autres pour 2021. Ces plans visent à mesurer les progrès institutionnels à moyen et long termes par rapport au budget alloué et comportent en outre un cadre de résultats sur l'adaptation des ODD aux différents territoires. Le gouvernement **s'est engagé à veiller à ce que les données figurant dans les cadres nationaux de résultats soient correctement ventilées** et utilisées pour guider les opérations, améliorer les résultats en matière de développement, faciliter la participation des diverses parties prenantes et **garantir que nul n'est laissé de côté**.



**Encadré 2 ► L'appel à l'action de Berne du PMCED pour un soutien efficace aux systèmes statistiques nationaux et l'utilisation des données pour le développement**

Suite à de nombreuses consultations avec les pays partenaires et un large éventail de parties prenantes, le PMCED a lancé l'Appel à l'action de Berne, qui reconnaît le rôle essentiel joué par les systèmes statistiques nationaux pour élaborer les politiques publiques et suivre leurs effets à l'échelon national. Il fait également le point sur les dynamiques à l'œuvre dans ces systèmes, notamment leurs liens avec l'écosystème plus large et en mutation rapide des données dans le contexte de la numérisation. L'Appel à l'action de Berne vise les objectifs suivants :

- aligner le soutien aux capacités statistiques avec les besoins et priorités à long terme des pays
- renforcer l'adoption et l'usage des données chez toutes les parties prenantes
- affermir l'approche fondée sur des données factuelles pour ne laisser personne de côté
- établir des collaborations inclusives, transparentes et responsables en matière de données

**Encadré 3 ► Des obstacles récurrents à l'adoption des ODD en tant que cadres de résultats communs entre partenaires au développement et pays partenaires**

Une analyse comparative réalisée au Bangladesh, en Éthiopie, au Kenya, au Myanmar, au Pérou, au Samoa et en Ouganda met en relief des problèmes persistants d'ordre technique, structurel et propres aux pays qui freinent l'adoption de cadres de résultats communs pour les ODD et se traduisent par une aide fragmentée. Il s'agit notamment des obstacles suivants : i) lenteur de l'intégration des ODD dans les différents plans nationaux, secteurs et administrations infranationales ; ii) disponibilité et utilisation insuffisantes des données relatives aux ODD ; iii) procédures de collecte parallèles dues aux exigences des partenaires au développement qui souhaitent des données de résultats plus fréquentes ou ventilées pour chaque projet.

En Sierra Leone, le dialogue multipartite sur l'utilisation des cadres de résultats communs a appelé à un renforcement de la cohérence, de la coordination et du soutien collectifs à l'appui de processus conjoints et efficaces de suivi, de développement des capacités et de collecte de données pour remédier au hiatus entre le financement, le suivi et la prise de décision liés aux ODD.

Source : OCDE (2021), *Atteindre des résultats au regard des ODD dans la coopération pour le développement - Résumé à l'intention des décideurs*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4b9f1c19-fr> ; OCDE (2022)

## 1.3 ► PARTENARIATS INCLUSIFS

### LES MÉCANISMES DE NOTIFICATION ET DE DIALOGUE DIRIGÉS PAR LES PAYS RENFORCENT LA CONFIANCE ET PERMETTENT DE BÂTIR DES PARTENARIATS PLUS INCLUSIFS.

Comme le souligne le Rapport 2020 du Rwanda sur le financement extérieur du développement<sup>8</sup>, le gouvernement s'est attaché à diversifier ses sources de financement extérieur, dont une part grandissante provient d'organismes philanthropiques et d'investissements privés. Par ailleurs, près d'un tiers des apports des partenaires au développement sont destinés à la société civile et au secteur privé. Le rapport vise à éclairer le dialogue entre les autorités nationales et les partenaires au développement quant à l'ampleur, au champ et à l'orientation des différents flux de financements, et propose en parallèle des moyens d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement. **Lors de son Dialogue d'action, le Rwanda a communiqué des informations concernant les financements reçus dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19.**

À cette même occasion, le Rwanda a également décrit dans les grandes lignes ses mécanismes de participation. La retraite annuelle avec les partenaires au développement, dans le cadre de laquelle le Dialogue a été organisé, en est l'un des principaux. Les panélistes ont cherché à définir les moyens de mettre en place des plateformes multipartites plus efficaces, plus en phase avec les priorités et processus nationaux. **Le Dialogue a défini des domaines d'action précis en vue de redynamiser les mécanismes et plateformes de coordination du développement et favoriser ainsi une collaboration plus stratégique avec le secteur privé et les OSC.** Il a également noté que si le Rwanda avait amélioré son cadre de coopération pour le développement, un soutien permanent était nécessaire pour consolider les plateformes existantes. Une priorité à cet égard consiste à améliorer l'architecture de la coopération pour le développement de manière à mieux la concilier avec les cadres de dépenses et la planification à moyen terme.

En **Tanzanie**, les structures de coordination locales et régionales se réunissent à intervalles réguliers. Tous les trimestres, le Conseil consultatif de district réunit les parties prenantes, notamment les autorités locales, le secteur privé, les universitaires et les acteurs non étatiques. Le Conseil consultatif régional remplit une fonction similaire sur un territoire plus vaste. La plupart des intervenants se sont déclarés satisfaits de ces mécanismes, mais ont souligné la dissonance avec le dialogue stratégique. L'importance du partage de l'information figure ainsi parmi les principaux points soulevés à l'échelon local.



*Donner une place plus importante aux autorités locales et régionales dans le programme à l'appui de l'efficacité de la coopération pour le développement afin de favoriser un dialogue ouvert avec les administrations centrales de manière à mettre les activités en phase avec les priorités nationales, à assurer la coordination pour permettre aux acteurs locaux d'obtenir des résultats dans leur contexte spécifique et à renforcer la redevabilité.*

Message de groupe, autorités locales et régionales

<sup>8</sup> | Ministère des Finances et de la Planification économique du Rwanda (2020), *External Development Finance Report: Fiscal Year 2018/2019*, Kigali, Ministère des Finances et de la Planification économique, [www.devpartners.gov.rw/fileadmin/user\\_upload/EDFR\\_Final\\_Report\\_final\\_after\\_design.pdf](http://www.devpartners.gov.rw/fileadmin/user_upload/EDFR_Final_Report_final_after_design.pdf).

Il convient donc de mettre en place une plateforme ou un mécanisme pour permettre aux parties prenantes locales de participer au dialogue stratégique avec les intervenants au niveau régional et à celui du district. Il a été suggéré que le bureau du Commissaire régional assure la supervision de ce projet. Les participants sont en outre convenus que le processus de Dialogue d'action était un mécanisme de coordination utile et qu'il devrait être étendu à d'autres districts. Ils ont estimé que le gouvernement devrait augmenter les budgets de coordination affectés aux secrétariats administratifs régionaux et que les partenaires au développement devraient envisager d'appuyer ces efforts pour assurer leur durabilité.

**LES PAYS PARTENAIRES ET LES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DOIVENT CONTINUER D'INVESTIR DANS LE RENFORCEMENT DE L'ARCHITECTURE NATIONALE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AFIN DE FAVORISER DES PARTENARIATS PLUS INCLUSIFS.**

Entre autres résultats du **Dialogue d'action mené au Libéria**, le gouvernement et les acteurs du développement sont convenus de créer une plateforme multipartite permanente relevant du comité directeur du Plan national de développement. La plateforme a pour objectifs de rehausser l'efficacité de la coopération pour le développement et de mieux aligner les activités de ses intervenants, OSC et secteur privé compris, sur le Plan national de développement. Les parties sont parvenues à cet accord à la suite d'une visite de terrain conjointe au cours de laquelle les autorités et les acteurs du développement ont recueilli des informations de première main sur les résultats et retombées de l'aide au développement dans le pays. La plateforme informera également les groupes de travail sectoriels existants, conformément à la politique libérienne en matière de coopération pour le développement (Politique nationale relative à l'aide et aux ONG).

La **République démocratique populaire (RDP) lao** milite de longue date en faveur de partenariats plus efficaces à l'appui du développement. En 2015, le gouvernement et les partenaires au développement ont réitéré leur engagement dans le cadre de la Déclaration de Vientiane sur le partenariat pour une coopération efficace au service du développement et établi le Plan d'action national correspondant. Ce dernier se compose de huit principes et 14 domaines d'action qui guident un cadre général de coordination en vue de réaliser les objectifs nationaux dans la droite ligne des ODD, en partenariat avec différents acteurs du développement. En 2021, le gouvernement laotien a organisé la 13<sup>e</sup> Table ronde de haut niveau pour discuter du programme national de développement avec les partenaires au développement, le secteur privé, la société civile et d'autres intervenants, y compris les partenaires Sud-Sud. Cette réunion de première importance et les consultations qui lui sont associées font partie du processus de table ronde qui guide le Dialogue d'action dans le pays. Les 350 participants présents ont confirmé **l'importance des partenariats inclusifs** pour l'élaboration des politiques et la conduite des activités de développement.



Le Dialogue d'action du **Pérou** a reconnu que l'ampleur et la gravité de la pandémie avaient renforcé l'engagement de l'État à collaborer de manière constructive avec les principaux acteurs du développement afin de créer des partenariats inclusifs au profit des communautés les plus vulnérables. Une mesure qui illustre cet engagement est la consolidation du système national décentralisé pour la coopération technique internationale, un mécanisme de coordination qui favorise les synergies entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Le document final du Dialogue renferme une série de recommandations destinées aux autorités nationales, par exemple « **élaborer des outils et documents de gestion (directives, manuels d'exploitation, protocoles) et d'autres ressources pour promouvoir la participation, l'articulation et les synergies entre les acteurs du développement de différents secteurs** ».

Au **Togo**, les participants ont attiré l'attention sur les mécanismes de gestion des ressources extérieures et de soutien au dialogue avec les partenaires techniques et financiers, notamment les projets et programmes de suivi et d'évaluation conjoints périodiques. À terme, **le gouvernement s'est engagé à ranimer et, le cas échéant, à établir un dialogue inclusif avec les acteurs du développement** pour veiller à ce que des échanges réguliers interviennent pour remédier aux obstacles liés à l'application des principes d'efficacité.

Au cours du **Dialogue d'action qui s'est tenu au Honduras**, il a été mentionné que plusieurs acteurs du développement participent à la **Commission nationale du Programme de développement durable à l'horizon 2030**, un mécanisme de dialogue structuré qui vise à coordonner les décisions relatives à la mise en œuvre du Programme et consolide par ailleurs les partenariats efficaces en matière de coopération pour le développement.

En **Côte d'Ivoire**, le gouvernement a adopté un décret portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de suivi du Plan national de développement 2021-2025, qui couvre la mise en œuvre concrète des priorités nationales aux niveaux mondial, sectoriel et local. En 2021, les partenaires techniques et financiers ont révisé et établi en bonne et due forme leurs cadres de consultation de manière à mieux les aligner sur les mécanismes de dialogue nationaux. Au vu des problèmes recensés au cours du Dialogue d'action, le gouvernement s'est engagé à améliorer ses échanges en matière de coopération pour le développement avec l'ensemble des parties prenantes et de renforcer pour ce faire l'inclusivité, la redevabilité collective et son engagement à obtenir des résultats. Il entend formaliser ces cadres de dialogue avec tous les intervenants. Les participants au Dialogue d'action sont également convenus de renforcer les capacités des acteurs du développement pour encourager une utilisation plus efficace des mécanismes de redevabilité et des systèmes nationaux.

Au **Bangladesh**, le Dialogue d'action a insisté sur le renforcement des partenariats inclusifs pour obtenir des résultats de développement durable au niveau local. Les participants régionaux ont formulé des suggestions à cet égard, à savoir apporter un soutien aux **capacités des autorités locales pour leur permettre de coordonner les intervenants locaux**, dont les OSC, le secteur privé et les parlementaires, et une aide pour mener des opérations de suivi et effectuer des visites sur le terrain. Suite à d'autres discussions, le gouvernement s'est également engagé à établir des plans d'action pour mettre en œuvre les ODD à l'échelon local.

Au **Paraguay**, les participants au Dialogue d'action ont fait valoir que **des partenariats efficaces contribuent de manière importante à l'obtention de résultats** et relevé que le cadre de coopération Nations Unies Paraguay encourage une collaboration opérationnelle entre 18 organismes des Nations Unies qui travaillent avec un large éventail d'intervenants. Le cadre vise au premier chef à promouvoir le développement durable, les droits humains et l'égalité des genres, contribuant ainsi aux progrès réalisés au regard du Programme 2030 et des différentes priorités du Plan national de développement.

#### Encadré 4 ► Approches sectorielles à la coordination de la coopération pour le développement

Les approches sectorielles en matière de santé sont un mécanisme de premier plan pour appliquer les principes d'efficacité à la fourniture de l'aide sanitaire, et sont mises en œuvre dans plus de 30 des pays les plus pauvres. Une approche sectorielle en matière de santé est un accord officiel entre un État bénéficiaire et ses donateurs. L'accord engage les deux parties à appliquer une stratégie sectorielle dirigée par le gouvernement et demande aux donateurs d'harmoniser les procédures et de faire appel à la gestion financière de l'État bénéficiaire. Les approches sectorielles ont été conçues pour remédier aux pires failles de l'aide fragmentée et redondante fondée sur des projets ; elles fournissent un mécanisme de coordination du financement du développement pour l'exécution d'une stratégie de santé sectorielle dirigée par le gouvernement. L'établissement de rapports harmonisés et le recours au gouvernement bénéficiaire pour la gestion financière renforcent les systèmes et libèrent des capacités.

Source : PMCED (2022), « The health impacts of development effectiveness », Effective Cooperation, <https://effectivecooperation.org/EffectivenessPrinciples-via-SWApS>

## 1.4 ► TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ

**L'ACCENT DOIT ÊTRE MIS SUR LA TRANSPARENCE POUR TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES PARTENARIATS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORER LA REDEVABILITÉ DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES.**

Au **Rwanda**, la redevabilité est régulièrement évaluée au moyen du Cadre d'évaluation des performances des donateurs, dont le rapport annuel sur le financement extérieur du développement rend compte. Celui-ci renferme des indicateurs qui suivent l'utilisation des systèmes nationaux et la flexibilité des financements, ce qui a permis aux autorités de réagir aux nouveaux risques et à l'évolution des besoins durant la pandémie. Le Dialogue d'action a souligné la nécessité de renforcer la redevabilité mutuelle compte tenu de l'évolution des partenaires de la coopération pour le développement et des flux de financements, notamment du rôle accru du secteur privé. Il a été convenu que la prochaine étape consisterait à **actualiser le Cadre d'évaluation des résultats en matière de développement de manière à tenir compte du contexte actuel et à y intégrer les principes d'efficacité** tout en encourageant une redevabilité mutuelle, conformément aux nouveaux objectifs du Rwanda en matière de coopération pour le développement. L'engagement a par ailleurs été pris de renforcer l'appropriation du système de gestion de l'information sur l'aide, et pour ce faire d'améliorer la formation des agents de la fonction publique et d'examiner les possibilités d'adopter un nouveau système développé sur place.

En **Tanzanie**, le Dialogue d'action a mis en évidence de sérieux problèmes ayant trait à la transparence à l'échelon local. Le mécanisme de notification des données a été jugé insatisfaisant, et des difficultés de coordination des activités de développement ont été observées. Il a été proposé de mettre au point un système qui regrouperait différents flux de données pour aider les autorités à recueillir et publier des données nationales sur la coopération pour le développement. Figure parmi les autres problèmes constatés le déficit de données/informations sur les ODD, et notamment le fait que les administrations locales ne sont pas en mesure de les fournir. Les autorités doivent en outre renforcer la capacité du bureau du registre des ONG à prêter appui aux acteurs du développement issus de la société civile afin d'améliorer la planification et la mise en œuvre. Quelque 11 000 ONG opèrent au niveau local en Tanzanie ; les retombées de ce projet ne sauraient donc être sous-estimées.



*Préconiser un plus grand soutien aux programmes qui renforcent les fonctions législative et de contrôle des parlements*

Message de groupe, parlementaires



**IL EST POSSIBLE DE RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LA REDEVABILITÉ MOYENNANT DES RÉFORMES DU CADRE JURIDIQUE, DES PARTENARIATS PLUS INCLUSIFS ET DES OUTILS PLUS PERFORMANTS AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT.**

La Côte d'Ivoire établit un rapport annuel sur la coopération pour le développement à partir des données sur les financements extérieurs recueillies par le biais de sa plateforme spécialisée. En 2016, la Direction générale de la stratégie et de la coordination de l'aide a été créée au sein du ministère du Plan et du Développement pour coordonner l'aide des partenaires au développement et rehausser l'efficacité de la coopération dans ce domaine. Soucieux de renforcer le cadre réglementaire pour la redevabilité, le gouvernement met de plus en plus l'accent sur la transparence et l'efficacité des politiques publiques. En 2021, par exemple, **un projet de loi sur l'évaluation des politiques publiques a été adopté pour promouvoir et affermir une culture de la transparence et de la redevabilité** dans les secteurs public et privé. Les participants au Dialogue d'action sont convenus de renforcer les capacités des acteurs du développement afin qu'ils fassent un usage plus efficace des mécanismes de redevabilité.

Au Libéria, le gouvernement dispose d'un système de gestion de l'information sur l'aide pour assurer l'administration et le suivi des projets de coopération pour le développement. Un renforcement de la redevabilité mutuelle et de la transparence a cependant été jugé nécessaire. Durant le Dialogue d'action, les partenaires au développement ont réclamé un **tableau de bord pour mesurer les résultats et retombées en matière de développement et les décaissements de fonds effectués à ce titre**. Ils ont en outre demandé aux autorités de dresser un panorama complet du financement du développement dans le pays, fonds publics et privés compris. Il a été convenu que ces questions seraient étudiées plus avant dans le cadre de la plateforme multipartite dont la mise en place a été décidée au cours du Dialogue.

En RDP lao, le Dialogue s'est intéressé à la redevabilité mutuelle et à la transparence dans le cadre des suites à donner à la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide et au Plan national d'action (VDCAP 2006-2015). Les participants ont souligné que la mise en place d'un mécanisme de suivi et de notification complet et normalisé s'imposait pour le Plan. Ce dispositif ferait essentiellement fond sur le **système national d'information pour la gestion de l'aide au développement pour recueillir auprès des partenaires pertinents des données portant sur 14 indicateurs clés de l'efficacité du développement**, dont la moitié sont directement liés aux indicateurs mondiaux. Les participants ont toutefois observé que la collecte systématique de données et les mises à jour statistiques et analytiques demeurent limitées, problèmes auxquels les autorités se sont engagées à remédier. Les résultats du suivi assuré par le PMCED sont une source de données importante pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action.

Durant le Dialogue d'action du Honduras, les autorités ont évoqué les efforts visant à promouvoir le principe de transparence et de redevabilité mutuelle. Elles ont attiré l'attention sur la réglementation fondée sur les

résultats récemment adoptée pour la planification stratégique municipale, et sur le suivi de sa mise en application. Elles se sont par ailleurs engagées à prendre diverses mesures pour atteindre ces objectifs. En premier lieu, le gouvernement mobilisera la participation des parlements, des autorités locales et des partenaires non étatiques à la mise en œuvre des stratégies de développement. Ensuite, il améliorera la transparence et assurera une participation plus égale de tous les partenaires, étatiques et non étatiques, aux processus nationaux de planification et d'élaboration du budget, y compris les organisations féminines de la société civile.

Troisièmement, il continuera de développer la planification et la budgétisation intégrant la notion d'égalité des genres. Enfin, il renforcera les capacités statistiques nationales et la ventilation des données afin d'éclairer les décisions stratégiques et guider les investissements de manière à ce qu'ils bénéficient à tous les segments de la population et ne laissent personne de côté.

Au Pérou, le Dialogue d'action a souligné l'importance des systèmes de gestion des données et des informations pour renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement. Les participants sont convenus de les promouvoir afin de mieux contribuer à la réalisation des priorités nationales de développement et du Programme 2030. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre au point des outils permettant d'identifier, recueillir, analyser et normaliser les bonnes pratiques, les expériences et les informations concernant les partenariats multipartites au développement.

**Encadré 5 ► Renforcer la redevabilité mutuelle par le biais du cycle de suivi de PMCED**

Les conclusions du cycle de suivi 2018 du PMCED ont éclairé plusieurs processus associés à la redevabilité mutuelle qui visent à rehausser l'efficacité du développement :

- Dans le cadre des efforts du gouvernement pour élaborer une nouvelle stratégie nationale de coopération pour le développement (2020-2030), la Guinée s'est fondée sur les résultats de cet exercice pour définir une orientation stratégique en vue de réaliser les objectifs des ODD et de dépasser son statut d'État fragile.
- Le Cambodge a utilisé le rapport qu'il avait établi à cette occasion pour guider sa stratégie de coopération pour le développement 2019-2023. Celle-ci prévoit notamment un processus de suivi national qui fait appel à la plupart des indicateurs de suivi du PMCED.
- Les résultats de l'exercice ont servi de fondement aux 10 examens par les pairs réalisés par le Comité d'aide au développement (CAD) depuis la fin du cycle de 2018. Certains membres du CAD ont également entrepris d'analyser leurs résultats et de prendre des mesures en conséquence.

## 1.5 ► METTRE À PROFIT LES PRINCIPES D'EFFICACITÉ POUR INTÉGRER L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

**LES PRINCIPES D'EFFICACITÉ OFFRENT DES ORIENTATIONS UTILES POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES ET POUR PROMOUVOIR LES MESURES EN CE SENS.**

L'égalité des genres est indispensable à la réalisation des droits humains, et constitue une condition préalable à un développement durable et inclusif. Compte tenu des crises profondes et interdépendantes auxquelles les pays sont actuellement confrontés et leurs répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles, la coopération pour le développement doit aligner ses activités sur l'objectif d'égalité des genres et en favoriser la réalisation.

Pour ce faire, des efforts pluridirectionnels coordonnés s'imposent. **S'agissant du principe d'appropriation nationale, l'APD et d'autres modes de financement devraient être pleinement en phase avec les priorités nationales en matière d'égalité des genres.** Les données relatives à la budgétisation intégrant la notion de genre de plus de 105 pays et régions montrent clairement que des systèmes nationaux fiables permettent aux autorités d'affecter les ressources destinées à la lutte contre les disparités de genre de manière plus efficace et efficiente. Les stratégies appliquées à cette fin consistent notamment à relever la qualité de l'éducation des filles, à réduire la mortalité maternelle, à investir dans les systèmes de santé et à améliorer la qualité et la prestation des services publics. Cette démarche favorise l'obtention de résultats en garantissant que les ressources vont là où elles ont l'incidence la plus forte.

La transparence des financements provenant de tous les pays et parties prenantes encourage la redevabilité collective, qui constitue l'assise de partenariats inclusifs fondés sur la confiance. Ces partenariats reconnaissent les rôles complémentaires des différents acteurs pour remédier aux disparités entre les genres au niveau national, ouvrir la voie à un renforcement de l'engagement multipartite et à la réelle prise

en compte des points de vue des femmes. Les principes d'efficacité constituent donc un guide utile pour l'intégration de la problématique femmes hommes et l'avancement de l'autonomisation des femmes, et fondent les actions visant à atteindre cet objectif.

Il ressort de certains exemples nationaux que l'intégration de l'égalité entre les genres dans le système de GFP améliore le ciblage des affectations budgétaires pour la mise en œuvre des lois nationales sur la violence à l'encontre des femmes. Cela permet d'assurer la disponibilité des services dont ont besoin les femmes victimes de violences et améliore de ce fait la redevabilité en matière d'égalité des femmes et des filles.

D'autres exemples montrent que dans certains pays il est obligatoire d'allouer entre 5 % et 30 % de l'APD aux programmes intégrant la notion de genre, en complément des investissements publics, pour assurer des résultats conformes à la politique nationale en matière d'égalité femmes hommes.

## 1.6 ► EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT DANS LES CONTEXTES DE FRAGILITÉ ET DE CONFLIT

**LES PROGRAMES DE DÉVELOPPEMENT QUI S'ATTAQUENT AUX CAUSES FONDAMENTALES DE LA FRAGILITÉ ET DES CONFLITS APPELLENT UN REGAIN D'ATTENTION. S'INSPIRANT DU NEW DEAL POUR L'ENGAGEMENT DANS LES ÉTATS FRAGILES DE 2011, UNE INTERPRÉTATION ACTUALISÉE DE LA FAÇON DONT LES PRINCIPES D'EFFICACITÉ S'APPLIQUENT DANS LES SITUATIONS DE FRAGILITÉ S'IMPOSE DANS LE CADRE PLUS LARGE DE L'ARTICULATION ENTRE ACTION HUMANITAIRE, DÉVELOPPEMENT ET RECHERCHE DE LA PAIX.**

Plus de la moitié du volume d'APD bilatérale dépensé au niveau des pays est destiné à des pays fragiles<sup>9</sup>. L'APD y est encore souvent une source importante de financement du développement, et constitue donc une ressource vitale pour ces pays, où se concentre également l'extrême pauvreté. En 2022, ces pays devraient abriter 24 % de la population mondiale et 73 % des personnes vivant dans une extrême pauvreté<sup>10</sup>. Les tendances observées avant la pandémie indiquaient déjà une accentuation des fragilités et des inégalités mondiales. Sous l'effet du COVID-19, l'extrême pauvreté a progressé deux fois plus dans les pays fragiles que dans les autres.

Optimiser les retombées de l'APD dans le cadre d'une coopération efficace au service du développement pour toutes les personnes vivant dans des contextes fragiles doit donc demeurer une priorité, de même que la facilitation de l'accès à d'autres financements et partenaires du développement. Cela dit, quand la nature du dialogue politique entre les autorités nationales et les partenaires au développement n'est pas propice à l'instauration d'une confiance suffisante, l'application des principes d'efficacité est particulièrement délicate. Les activités de coopération peuvent se poursuivre à différents niveaux, dans le cadre d'approches régionales, en travaillant avec des acteurs infranationaux, notamment la société civile et les communautés.

Dans les pays où l'autorité et la légitimité de l'État sont contestées, les apporteurs d'APD risquent de se heurter à des difficultés pour appliquer les principes d'appropriation nationale et de collaboration avec et par l'intermédiaire des institutions gouvernementales. Dans certains cas, les



*Renforcer l'efficacité au niveau national pour traduire la politique mondiale en actions nationales, et contribuer ainsi à faire progresser le Programme des ODD*

Message de groupe, CAD



pays partenaires risquent même de faire l'objet de sanctions internationales. Il est parfois difficile d'aligner ces principes avec des résultats définis par les pays en raison de différends territoriaux non résolus, de l'absence de plan national de développement ou du manque de capacité ou d'incitations dans le secteur public pour établir des cadres de résultats ou formuler des priorités. L'application de la redevabilité mutuelle est encore plus problématique quand les institutions nationales sont déficientes. Ces risques sont plus importants dans les contextes fragiles, aggravant les vulnérabilités existantes et accentuant les pressions exercées sur les faibles ressources allouées au développement.

Quoiqu'il en soit, il est indispensable de maintenir une boucle de redevabilité avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer la continuité, garantir des espaces de dialogue inclusif et préserver les gains du développement pendant les transitions politiques.

La coopération pour le développement fait désormais partie intégrante de la politique étrangère. De ce fait, un engagement politique plus ferme pourrait lui être profitable. Cette approche est conforme à l'esprit de la Recommandation du CAD de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. Elle tient également compte du fait que la fragilité est un risque mondial qui nous concerne tous et qui est donc de nature intrinsèquement politique. En conséquence, les apporteurs de coopération pour le développement doivent veiller à ce que l'efficacité de leur action demeure au cœur de leur engagement.

Pour établir des partenariats durables à l'appui de la coopération au développement et instaurer la confiance dans les contextes fragiles, en proie à un conflit, il convient d'appliquer les principes d'efficacité en s'inspirant des meilleures pratiques (encadré 5). Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles<sup>11</sup> (2011) reconnaît que la mise en place de partenariats de développement durables et efficaces dans les contextes fragiles appelle une démarche distincte de celles conçues pour les autres environnements, et note qu'il existe diverses typologies des contextes politiquement délicats.

Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a appliqué le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles afin de formuler des plans visant à sortir le pays de sa situation de fragilité. Les partenaires au développement ont pris en charge les évaluations de la fragilité à l'échelon des provinces afin d'obtenir des informations pour définir le programme, les politiques et les moyens nécessaires pour atteindre les ODD à l'horizon 2030. Des consultations multipartites ont guidé l'élaboration du Plan national stratégique de développement 2019-2023 et les plans de développement provinciaux. Un cadre de redevabilité mutuelle aide en outre le gouvernement et ses partenaires à mettre ceux-ci en œuvre. Notant qu'il importait de poursuivre le dialogue politique multipartite, le Dialogue d'action de la RDC

<sup>9</sup> | OCDE (2022), *États de fragilité 2022*, Éditions OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/c7fedf5e-en>.

<sup>10</sup> | OCDE (2022), *États de fragilité 2022*, Éditions OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/c7fedf5e-en>.

<sup>11</sup> | Élaboré en parallèle au Partenariat de Busan, le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles est un accord conclu entre les États en situation de fragilité, les partenaires au développement et les OSC qui repose sur cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État et deux principes de « priorité » et de « confiance », fondements nécessaires à la réalisation des ODD.

a notamment pour objectif d'établir un cadre de financement national intégré (voir la section 2.1) en tant qu'approche structurée pour associer les parties prenantes aux processus conjoints de planification et de programmation en vue de financer le développement durable du pays.

La récente Recommandation sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix<sup>12</sup> de l'OCDE offre un cadre commun pour un engagement international efficace dans les pays fragiles et en proie à un conflit. Elle précise en quoi l'engagement humanitaire et au service du développement peut favoriser une planification conjointe. À ce jour, 24 des 25 pays pilotes, dont beaucoup sont en situation de fragilité, ont adopté des réalisations collectives. En parallèle, de nouveaux outils et plateformes ont été conçus pour mener des analyses conjointes au niveau des pays et mis à la disposition des parties prenantes nationales<sup>13</sup>. Ce sont là des fondements solides à l'établissement de partenariats inclusifs.

Pour opérer dans des situations de conflit et de fragilité, il faut collaborer avec divers acteurs du développement. Les partenaires bilatéraux au développement sont généralement peu présents dans les pays fragiles, ce qui limite leur capacité à appréhender des environnements complexes ; il est donc d'autant plus important pour eux d'investir dans des actions conjointes et de mobiliser les partenariats avec les acteurs locaux et infranationaux du développement<sup>14</sup>.

**Le PMCED aborde certains des problèmes évoqués ci dessus dans le cadre d'un nouvel exercice de suivi adapté aux situations de fragilité** (voir le chapitre 3). Dans cette perspective, le Partenariat mondial est un instrument fondamental pour concrétiser l'engagement du Programme 2030 à ne laisser personne de côté grâce à un dialogue fondé sur des éléments factuels qui s'appuie sur des données plus pertinentes et des retours d'information rapides. Il oriente les interventions de manière à assurer leur efficacité dans les environnements fragiles, les adaptant à chaque contexte particulier.

<sup>12</sup> | En février 2019, le CAD de l'OCDE a adopté sa Recommandation sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix afin de renforcer la cohérence et la complémentarité entre les organismes intervenant dans des situations de crise dans des contextes fragiles. Le Réseau international du CAD sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) est chargé de contrôler la mise en œuvre de la Recommandation.

<sup>13</sup> | OCDE (2022), *The Humanitarian Development Peace Nexus Interim Progress Review*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2f620ca5-en>

<sup>14</sup> | OCDE (2020b), *États de fragilité 2020*, Éditions OCDE, Paris, [https://doi.org/10.1787/261b19f4\\_fr](https://doi.org/10.1787/261b19f4_fr)

#### Encadré 6 ► Enseignements dégagés du mécanisme du PNUD pour la mise en œuvre des ODD dans les situations de fragilité et de conflit (UNDP Facility for the Implementation of the SDGs in Fragile and Conflict Affected Settings).

Depuis 2014, le mécanisme du PNUD pour la mise en œuvre des ODD dans les situations de fragilité et de conflit offre une assistance pour remédier aux causes profondes et aux facteurs déterminants des conflits et de la fragilité. On peut dégager quelques recommandations fondamentales de cette décennie d'expérience :

- Fonder l'élaboration des politiques nationales sur une analyse tenant compte des risques : effectuer des évaluations complètes des risques pour trouver des solutions nouvelles à l'appui du développement durable en recensant les éléments favorables et défavorables.
- Remédier à la fragmentation institutionnelle et des donateurs qui fait obstacle à l'appropriation nationale et à la durabilité des opérations : un engagement ferme des gouvernements et des partenaires au développement à collaborer.
- Tirer parti de la notification des ODD pour évoquer les problèmes liés aux risques et à la fragilité : le suivi des progrès dans le cadre des examens nationaux volontaires contribue à la réussite du Programme 2030.
- Assurer la tolérance aux risques des cadres de financement dans les situations de fragilité : envisager des modes de financement souples mais fiables pour favoriser la stabilité dans les environnements fragiles et imprévisibles.
- Encourager la participation de la société civile moyennant des investissements soutenus : un engagement sans faille avec la société civile favorise la redevabilité et la transparence, et contribue à restaurer le contrat social dans les régions fragiles.
- Associer approches de pointe et de base pour surmonter les problèmes contextuels : des combinaisons innovantes de ces approches permettent de rendre les initiatives disponibles dans les contextes fragiles.
- Faire appel à des moyens créatifs pour faire connaître l'Agenda 2030 : il est parfois difficile de faire connaître les ODD, surtout quand on ignore en quoi ceux-ci influenceront sur les vies des personnes concernées.
- Mettre à profit des moments stratégiques pour optimiser l'utilisation des fonds : même en l'absence de financements importants, des allocations de montant modéré au moment idoine peuvent avoir des retombées considérables.
- Apprendre entre pairs dans le cadre d'une coopération entre États fragiles : il s'agit du soutien que les pays en situation de fragilité peuvent se prêter mutuellement à mesure qu'ils évoluent vers la stabilité.

Source : Chan, C. et L. Wenz (2022), « Lessons learned in SDG implementation in fragile and conflict affected situations », PNUD, New York.

## 1.7 ► S'ATTAQUER CONCRÈTEMENT AUX DÉFIS MONDIAUX

LES PROBLÈMES MONDIAUX ACTUELS SONT ÉTROITEMENT LIÉS ET APPELLENT À UN RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, MULTILATÉRALE ET MULTIPARTITE AU SERVICE DE LA STABILITÉ MONDIALE, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AIDE MULTILATÉRALE. LES DÉFIS MONDIAUX INTERDÉPENDANTS ONT DES IMPLICATIONS COMPLEXES LORSQU'IL S'AGIT DE CONCILIER LE BESOIN ACCRU D'INVESTISSEMENTS DANS LES BIENS PUBLICS MONDIAUX ET LE MAINTIEN D'UNE AIDE DIRECTE AUX PRIORITÉS DES PAYS PARTENAIRES, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE D'APPROPRIATION PAR LES PAYS.

Les partenaires au développement acheminent une part grandissante du financement de la coopération pour le développement par l'intermédiaire du système multilatéral de développement. Cette évolution tient à l'attention croissante portée aux biens publics mondiaux et régionaux et à l'aide aux situations d'urgence (aide humanitaire et soutien aux réfugiés dans les pays donateurs)<sup>15</sup>.

En effet, comme au cours de la crise de 2008, les banques multilatérales de développement ont, de par l'ampleur et la rapidité de leur réaction, joué un rôle contracyclique important pendant toute la pandémie du COVID-19, caractérisé par un appui particulièrement soutenu aux PMA (OCDE, 21020c). **Compte tenu de l'importance des systèmes multilatéraux pour relever les défis mondiaux actuels, il convient de recentrer l'attention sur l'efficacité de leurs interventions** (encadré 6).

**Encadré 7 ► L'importance de la solidarité, de la coordination et de la cohérence mondiales à l'appui de réponses multilatérales plus efficaces aux crises planétaires**

Le COVID-19 a démontré l'importance de la coordination et de la coopération au sein du système multilatéral pour faire face à des problèmes complexes qui ne peuvent être confinés à l'intérieur des frontières nationales. Les organisations multilatérales ont apporté une contribution indispensable, quoique insuffisante, à la lutte contre la pandémie, par la fourniture de vaccins vitaux, d'une assistance technique et de financements concessionnels aux pays à revenu faible et intermédiaire.

Un écart important est toutefois observable entre la façon dont la coordination s'effectue dans l'ensemble du système multilatéral et celle dont elle se traduit à l'échelon national/régional. Les organisations multilatérales élaborent souvent leurs stratégies et leurs opérations de manière cloisonnée, les mécanismes des gouvernements bénéficiaires ou des donateurs locaux étant chargés d'assurer la complémentarité et la coordination des différentes interventions. Au début de la crise, le manque de coordination, au niveau mondial, pour le financement des vaccins a amené les banques multilatérales de développement à créer leurs propres installations de vaccination, qui ont été sous utilisées, alors que le dispositif COVAX était sous financé.

Pour mieux préparer la planète aux crises futures et pour reconstruire en mieux aujourd'hui, nous avons besoin d'un multilatéralisme renouvelé, fondé sur une approche plus efficace et inclusive. Pour renforcer la capacité des organisations multilatérales à répondre aux défis mondiaux, il convient de mobiliser le pouvoir des actionnaires/États membres pour qu'ils modifient la structure de gouvernance des institutions de manière à ce qu'elle encourage les comportements souhaités.

Il convient en outre d'obtenir des informations sur la façon dont les interventions du système multilatéral s'alignent sur les priorités des pays et sur les capacités des gouvernements nationaux à coordonner les opérations mises en œuvre par les organisations multilatérales et les donateurs bilatéraux, notamment en période de crise.

Source : MOPAN (à paraître), Lessons in Multilateral Effectiveness: COVID-19; Inter Agency Task Force (2022), Rapport 2022 sur le financement du développement durable : Bridging the Finance Divide, New York, Nations Unies, <https://developmentfinance.un.org/fsdr2022>



**Faciliter l'apprentissage et le dialogue entre le système multilatéral et les donateurs bilatéraux qui fournissent une part substantielle de leur coopération pour le développement par son intermédiaire afin d'assurer une aide plus souple et prévisible.**

Message de groupe, système multilatéral

En même temps, une bonne part de l'APD et des nouvelles sources de financement du système multilatéral sont dispersées et fractionnées. Le nombre d'organisations et d'instruments de financement multilatéraux a augmenté, ce qui se traduit par une certaine fragmentation et l'exercice d'un multilatéralisme « à la carte » de la part des pays<sup>16</sup>. Cette situation **encourage l'exécution d'interventions fondées sur des projets et compromet la capacité du système multilatéral à apporter des solutions transformatrices, globales et intégrées pour réaliser l'Agenda 2030**. Elle soulève en outre des questions quant aux changements qu'il convient d'apporter au système pour atténuer et combattre les menaces communes, tout particulièrement le changement climatique<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> | Banque mondiale (2021), *A Changing Landscape: Trends in Official Financial Flows and the Aid Architecture*, Banque mondiale, Washington, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9eb18daf0e574a0f106a6c74d7a1439e-0060012021/original/ACHanging-Landscape-Trends-in-Official-Financial-Flows-and-the-Aid-Architecture-November-2021.pdf>

<sup>16</sup> | OCDE (2020), *Multilateral Development Finance 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e61ffdf00-en>  
<sup>17</sup> | OCDE (2020), *Coopération pour le développement 2020 : Apprendre des crises, renforcer la résilience*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b8d7c8c-fr>

**Il existe des liens évidents entre les principes d'efficacité du développement et les décisions et procédures qui guident l'action climatique internationale<sup>18</sup>.**

Néanmoins, la complexité de l'architecture du financement climatique international et le déficit persistant de capacités au niveau des pays limitent la contribution potentielle du financement du développement lié au climat à la réalisation du Programme 2030. La multitude de partenariats met à rude épreuve la capacité administrative des pays et des organisations multilatérales. Les mécanismes d'acheminement de l'aide en vigueur sont contraignants et fragmentés : les principes d'efficacité demeurent essentiels à la concrétisation d'une action climatique bilatérale et multilatérale plus efficace.

D'autres problèmes ont trait à l'aide apportée aux pays sous forme de savoir-faire, de renforcement des capacités et de partenariats, qui appelle une action groupée, des approches intégrées, une coordination et une collaboration avec le système multilatéral<sup>19</sup>. L'expérience de la Jordanie, du Rwanda et de l'Indonésie démontre ainsi la nécessité : i) d'une approche plus intégrée et pragmatique pour instaurer un environnement propice à l'action climatique et conforme aux priorités nationales ; ii) de stratégies propres aux pays et pilotées par eux pour assurer la concordance entre le financement climatique et les priorités nationales<sup>20</sup>.

En République dominicaine, le Dialogue d'action a essentiellement porté sur l'intensification des efforts à l'appui de la reprise post pandémie et sur les progrès accomplis dans l'exécution de l'Agenda 2030. La forte exposition du pays aux risques liés au changement climatique appelle une coopération plus efficace au développement, que devra renforcer un solide système de coopération internationale. Les autorités dominicaines sont fermement déterminées à promouvoir les principes d'efficacité et ont créé un espace de coordination des mécanismes de coopération internationale et de dialogue dans le cadre du Système national de coopération internationale pour le développement. Celui-ci comprend le Panel de coordination de haut niveau de la coopération internationale, qui favorise le dialogue politique entre les milieux de la coopération et le gouvernement et définit les politiques de coopération au plus haut niveau.

Les divers partenaires participant au PMCED ont acquis une expérience pratique solide de l'application des principes d'efficacité.

**Celle-ci peut guider la définition d'une approche internationale cohérente en vue d'atténuer les problèmes mondiaux actuels, notamment le changement climatique, les menaces sanitaires, les conflits et le creusement des inégalités.**

Le PMCED fournit, entre autres, une plateforme d'apprentissage mutuel et de dialogue entre pairs sur les bonnes pratiques en matière d'aide multilatérale et sur la façon dont les principes d'efficacité peuvent apporter des solutions à certains des obstacles bien connus à une coopération plus efficace qui influent sur la riposte internationale aux défis mondiaux.

Les organisations multilatérales peuvent s'inspirer de ces expériences pour susciter un engagement plus stratégique de leurs actionnaires, en créant les incitations voulues pour mobiliser leur potentiel afin de lutter efficacement contre les menaces communes.

<sup>18</sup> | Zou et Ockenden (2016), « What enables effective international climate finance in the context of development cooperation? », OECD Development Cooperation Working Paper 28, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5j1wjg92n48x-en>

<sup>19</sup> | MOPAN (2021), *Lessons in Multilateral Effectiveness. Pulling Together: The Multilateral Response to Climate Change*, Éditions OCDE, Paris, [https://www.mopanonline.org/analysis/items/MOPAN\\_MLE\\_CC\\_Brief\\_web.pdf](https://www.mopanonline.org/analysis/items/MOPAN_MLE_CC_Brief_web.pdf)

<sup>20</sup> | NDC Partnership (2022), *Preconditions for Effective Climate Finance: A Pyramid Approach Based on Existing Effectiveness Frameworks and Lessons Learned*, Discussion Paper.

<sup>21</sup> | Les « bonnes pratiques en matière d'aide multilatérale » ont trait à la façon dont les États souverains et les apporteurs d'aide en général collaborent avec les organisations multilatérales et influencent leur action (notamment par le rôle qu'elles jouent au sein des organes directeurs de ces organisations), leurs politiques et leurs financements.

# SECTION 2

**APPROCHES  
MULTIPARTITES AU  
RENFORCEMENT  
DES PARTENARIATS  
DE COOPÉRATION  
AU SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT**



**LA DÉMARCHE EN FAVEUR D'UNE COOPÉRATION PLUS EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DÉTERMINE LA MANIÈRE DONT LES PAYS NOUENT DES PARTENARIATS. CELLE-CI NÉCESSITE DES APPROCHES ADAPTÉES POUR METTRE EN PLACE DES PROCESSUS INCLUSIFS QUI FAVORISENT UN DIALOGUE ET UNE ACTION EN PHASE AVEC LES CONTEXTES NATIONAUX.**

En 2015, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba (le Programme d'Addis-Abeba) lors de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement. **Le Programme d'Addis-Abeba a créé un cadre global pour le financement du développement durable et reconnu l'importance du PMCED en tant que forum complémentaire à cette fin.** Toutefois, comme cela a été exprimé lors du dernier forum du Conseil économique et social des Nations Unies sur le financement, **la mobilisation d'un financement suffisant demeure un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'Agenda du développement durable à l'horizon 2030 et les progrès n'ont pas été partagés équitablement au sein des pays et entre eux, ce qui a encore aggravé les inégalités existantes.**



**LA MOBILISATION EFFICACE DE TOUS LES TYPES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DANS LE RESPECT DES PRIORITÉS NATIONALES EXIGE L'APPRÉHENSION DES DIFFICULTÉS ET DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT PROPRES À CHAQUE PAYS ET DU RÔLE DE LA COOPÉRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DANS CE CONTEXTE ÉLARGI.**

En outre, **les aides publiques sans précédent qui ont été déployées pour aider les économies du monde entier à se remettre de la paralysie provoquée par la pandémie de COVID-19 ont été asymétriques** dans leurs effets et court-termistes dans leur portée, en ajoutant de nouvelles difficultés à un contexte déjà tendu de l'action des pouvoirs publics. Des problèmes structurels de longue date, les nouveaux risques géopolitiques, les contractions macroéconomiques dans le Nord et le délitement généralisé des règles et pratiques multilatérales sont autant de facteurs qui se combinent pour entraver la croissance dans l'ensemble des économies en développement, en particulier celles qui sont étroitement intégrées au système financier mondial. Ces entraves menaceront non seulement leur reprise déjà fragile, mais nuiront aussi à leur développement à long terme.

Alors que les pays cherchent à se rétablir des effets de la pandémie et à accélérer les progrès vers la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement durable, le financement est la clé de tout. Face à ce contexte, les ministères des Finances et du Plan, comme les acteurs des secteurs public et privé, reconnaissent tous la nécessité d'**adapter la manière dont ils financent les trajectoires nationales vers le développement durable.**

Nombre d'initiatives vont dans ce sens, notamment l'élaboration de **cadres de financement nationaux intégrés, l'établissement de partenariats de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et le renforcement de la participation du secteur privé et de la société civile.**

## 2.1 ► CADRES DE FINANCEMENT NATIONAUX INTÉGRÉS

**LES CFNI CONSTITUENT UN INSTRUMENT ESSENTIEL POUR MIEUX APPLIQUER LES PRINCIPES D'EFFICACITÉ PARMIS L'ENSEMBLE DES PARTENARIATS NATIONAUX DE COOPÉRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT. ILS COUVRENT EN EFFET LA PANOPLIE COMPLÈTE DES RESSOURCES DE FINANCEMENT, CONTRIBUENT À COMBLER L'ÉCART ENTRE UNE PLANIFICATION À COURT ET À PLUS LONG TERME ET PRÉVOIENT EN OUTRE DES MESURES DE RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE LA REDEVABILITÉ COLLECTIVE.**

Au cours des 10 dernières années, l'absence de stratégies de financement assorties d'un chiffrage des coûts est souvent l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Il était fréquent que les pays qui, eux, avaient une stratégie de financement se concentraient uniquement sur les finances publiques, ignorant par là même le rôle possible que pouvait jouer le financement privé dans le développement durable. Or aujourd'hui, **nombreux sont les pays qui ont recours aux CFNI pour mettre en œuvre avec succès le Programme d'Addis-Abeba et planifier les moyens financiers nécessaires afin de réaliser leurs priorités respectives en matière de développement durable.** À l'heure actuelle, 86 pays sont en train d'élaborer des CFNI dans des contextes de développement les plus variés. Ils mettent en place de nouvelles stratégies de financement plus solides qui tiennent compte d'un financement aligné sur les ODD<sup>22</sup>.

Grâce à cette approche, les pays peuvent se doter d'une **stratégie de financement globale intégrée, qui leur permet de mobiliser et d'aligner des financements à la fois publics et privés afin de réaliser leurs plans de développement et de redressement à moyen terme.** Les pouvoirs publics créent des plateformes de dialogue et de collaboration entre le secteur public et le secteur privé. De surcroît, ils font progresser des centaines de réformes en vue de mettre en place une architecture de financement plus durable et de maximiser les investissements dans le développement durable<sup>23</sup>.

Les CFNI préconisent des principes de coopération efficace au service du développement axés autour de quatre éléments constitutifs, dont beaucoup sont directement liés au PMCED qui en suit l'évolution dans le cadre de son



Le mécanisme du CFNI a été créé pour aider les pays à élaborer leur CFNI à titre de dispositif essentiel en faveur d'un développement hautement efficace. Il s'agit d'une initiative phare menée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, l'OCDE, l'Union européenne (UE) et les gouvernements italien et suédois.

<sup>22</sup> | INFF Facility (2022), *The State of Integrated National Financing Frameworks in 2022*, INFF Facility, New York, [https://inff.org/assets/resource/state-of-inffs-2022\\_report.pdf](https://inff.org/assets/resource/state-of-inffs-2022_report.pdf)

<sup>23</sup> | INFF Facility (2022), *The State of Integrated National Financing Frameworks in 2022*, INFF Facility, New York, [https://inff.org/assets/resource/state-of-inffs-2022\\_report.pdf](https://inff.org/assets/resource/state-of-inffs-2022_report.pdf)



exercice de suivi (voir tableau 1). Ces éléments portent sur des systèmes de gouvernance et de coordination inclusifs et responsables, le renforcement des capacités nationales et de la GFP, le rattachement des stratégies de financement aux priorités nationales de développement, ainsi que sur un suivi rigoureux. L'élaboration de CFNI, leur mise en œuvre et le suivi des progrès de leur mise en œuvre présentent des possibilités de s'appuyer sur les systèmes de gouvernance existants en faveur d'une coopération efficace au service du développement. Dans le cadre du processus d'élaboration des CFNI, les résultats des précédents cycles de suivi du GPEDC ont fourni des données de référence sur les objectifs d'efficacité du développement.

Tableau 1 ► Liens entre les quatre éléments constitutifs du CFNI et les principes d'efficacité.

ÉLÉMENT CONSTITUTIF DU CFNI	PRINCIPES DE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
<b>MÉCANISMES DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION</b>	<p><b>Appropriation par les pays :</b> les pays partenaires élaborent et mettent en œuvre des stratégies de développement national inclusives propres aux pays. Les partenaires au développement utilisent et renforcent les systèmes nationaux et locaux de planification, de coordination et de financement.</p> <p><b>Partenariat inclusif et transparence et redevabilité mutuelle :</b> les pays partenaires mettent en place des mécanismes de gouvernance et de coordination inclusifs.</p>
<b>ÉVALUATION ET DIAGNOSTIC</b>	<p><b>Axer les efforts sur les résultats et transparence et redevabilité mutuelle :</b> la coopération pour le développement vise à obtenir des résultats mesurables qui reposent sur des diagnostics nationaux accessibles au public.</p>
<b>STRATÉGIE DE FINANCEMENT</b>	<p><b>Appropriation par les pays et partenariat inclusif :</b> les pays partenaires rattachent la stratégie nationale de développement aux ressources de mise en œuvre. Les partenaires au développement s'alignent sur les stratégies et les priorités nationales de financement.</p>
<b>SUIVI, EXAMEN ET RESPONSABILISATION</b>	<p><b>Axer les efforts sur les résultats :</b> les pays partenaires élaborent et mettent en œuvre des cadres de résultats nationaux. Les partenaires au développement utilisent et soutiennent les capacités statistiques nationales pour suivre les progrès de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement et de financement.</p> <p><b>Transparence et redevabilité mutuelle :</b> les partenaires au développement fournissent des plans prévisionnels de dépenses et/ou de mise en œuvre. Tous les acteurs du développement utilisent les systèmes existants de suivi et d'évaluation au niveau des pays pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés de manière concertée.</p>



*Aménager des pistes de coopération innovantes au niveau des pays par la fourniture d'autres sources de financement et le partage d'expériences et de réseaux afin de mieux faire face aux problèmes urgents.*

Message de groupe, Philanthropie

L'appropriation par les pays est l'un des principes majeurs de la coopération efficace au service du développement prônée par le PMCED. Il s'agit là en effet du trait distinctif des CFNI, perçu comme fondamental pour qu'ils continuent de relever d'une démarche volontaire, dépourvue de la moindre forme de conditionnalité. Les pays s'approprient les processus du CFNI au moyen de divers mécanismes adaptés à leur contexte national. **En tant que cadres conçus pour influencer le financement public et privé, les CFNI sont considérés comme particulièrement efficaces lorsqu'ils relèvent d'une approche à l'échelle de la société tout entière qui échange sur les plateformes de dialogue existantes et réunit des parties prenantes publiques et privées.** Dans plus de 70 % des pays, les administrations ont élargi la fonction d'un comité ou d'une structure existants pour y intégrer le comité de surveillance du CFNI, alors que d'autres ont créé une nouvelle structure de toutes pièces. À titre d'exemple, en RDP lao, une stratégie de financement destinée à la mise en œuvre du Plan national de développement socioéconomique a été élaborée dans le cadre du CFNI du pays par l'intermédiaire de son mécanisme national de coordination du développement<sup>24</sup>.

**Les discussions lors du Dialogue d'action du Rwanda ont reconnu l'impératif de diversifier les flux de financement du développement et de les inscrire dans le droit fil des priorités nationales en matière de développement.** La pandémie a démontré la nécessité de mobiliser de nouvelles sources d'appui auprès d'une multitude de canaux. On compte parmi celles-ci les financements innovants, le financement de l'action climatique, les investisseurs d'impact et les sociétés de financement nationaux et internationaux, ainsi que les ressources philanthropiques.

C'est dans cette optique que le Rwanda cherche activement à diversifier ses sources externes de financement du développement et ne cesse d'augmenter le volume de financements extérieurs provenant d'organisations philanthropiques et d'investissements privés pour compléter ses propres efforts de mobilisation des recettes intérieures. Dans le même temps, **les limites des investissements publics dans la reprise post-pandémie offrent une occasion inégalée d'élargir la participation des organisations privées et des OSC dans le cadre de nouveaux modèles de partenariat.**

Dès lors, le Rwanda élabore un CFNI en vue d'assurer la viabilité budgétaire, de promouvoir une plus grande cohérence des politiques au service du développement durable et de fournir les outils nécessaires pour atteindre les priorités nationales et réaliser les ODD. Le CFNI aidera également à impliquer le secteur privé en vue de stimuler le développement économique du Rwanda en soutenant l'élaboration d'outils et de lignes directrices destinées à aligner les investissements du secteur privé sur les priorités nationales et les ODD.

<sup>24</sup> | INFF Facility (2022), *The State of Integrated National Financing Frameworks in 2022*, INFF Facility, New York, [https://inff.org/assets/resource/state-of-inffs-2022\\_report.pdf](https://inff.org/assets/resource/state-of-inffs-2022_report.pdf)

## Encadré 8 ► Le CFNI au Rwanda

Au Rwanda, la Stratégie nationale de transformation (SNT) a fixé comme cible ambitieuse une croissance moyenne de 9,1 % par an jusqu'en 2024, qui s'inscrit dans l'objectif à plus long terme de devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2035.

La réalisation de ces objectifs nécessitera des hausses de financement considérables, en mettant particulièrement l'accent sur les efforts de stimulation des investissements privés étrangers et la mobilisation de l'épargne intérieure pour financer les investissements. C'est dans ce contexte qu'il est fait recours au CFNI pour rassembler, renforcer et piloter un éventail diversifié d'initiatives conçues en vue de stimuler le financement des ODD alignés sur le secteur privé, en phase avec les objectifs de la SNT et guidés par le Comité directeur de cette dernière.

Il est fait recours au CFNI en vue de créer un cadre de promotion des investissements privés dans les priorités de la SNT, qui renforce les impacts sur le développement durable des sources existantes tout en envisageant la possibilité de nouveaux modèles de financement. Une place majeure est accordée aux investissements socialement responsables de la part des entreprises, en s'appuyant sur les marchés de capitaux du pays, certes petits mais en croissance rapide, et en phase avec la stratégie sur 10 ans du développement des marchés de capitaux. Le CFNI sert ainsi à déterminer, à réunir et à mettre en place des cadres, des réglementations et des procédures de conformité en faveur d'investissements responsables et écologiques qui mettront le Rwanda en bonne place pour adopter de nouveaux véhicules d'investissement et de gestion d'actifs.

Une facilité d'investissement vert est à l'étude, des études de faisabilité d'une facilité de financement mixte ont été achevées et des travaux sont en cours pour élaborer une toute première obligation verte privée. Une feuille de route de la finance durable est en cours d'élaboration dans le cadre de l'initiative du Centre financier international de Kigali. Ces initiatives visent à ouvrir la voie, à fournir des preuves de concept et, en définitive, à jeter les bases en faveur de la croissance de nouveaux marchés dans ces domaines.

Des systèmes sont également renforcés et mis en place afin d'assurer le suivi des dépenses privées et publiques par rapport aux objectifs fixés par la SNT. Il s'agit notamment de mettre au point des systèmes de marquage et de suivi du climat qui permettront de suivre les dépenses publiques et les flux de financement du climat pertinents dans le secteur privé. Le CFNI est également mis à profit pour booster et renforcer l'élan engagé autour d'initiatives existantes telles que le label égalité des genres, qui a recours à un programme de certification afin de promouvoir l'autonomisation des femmes dans les entreprises privées en collaboration avec des fondations du secteur privé.

Si des efforts considérables sont déployés afin de stimuler les financements privés en phase avec les objectifs de la SNT, ils s'inscrivent également parallèlement à des travaux destinés à élargir la marge de manœuvre budgétaire à l'aide d'une stratégie de recettes à moyen terme soutenue par le Fonds monétaire international (FMI), tout en renforçant les capacités de gestion et la redevabilité des dépenses budgétaires par rapport aux priorités de la SNT.

Par tous ces moyens, le CFNI aide l'administration à rassembler et à promouvoir une série d'initiatives existantes et à lancer et à mettre à l'essai de nouvelles activités de création de marchés. Ces réformes contribueront beaucoup à mobiliser, à exploiter et à aligner les investissements privés et publics nécessaires pour répondre aux besoins de financement de la SNT.

## 2.2 ► COOPÉRATION SUD-SUD ET COOPÉRATION TRIANGULAIRE



**Renforcer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en continuant d'accroître la redevabilité mutuelle et la transparence, conformément aux priorités et aux plans de développement nationaux, et encourager les partenaires concernés à renforcer encore plus l'efficacité du développement et à évaluer les retombées.**

Message de groupe,  
Pays à double fonction



**LA COOPÉRATION SUD-SUD ET LA COOPÉRATION TRIANGULAIRE SONT ESSENTIELLES POUR COMPLÉTER LES MODALITÉS DE PARTENARIAT AFIN DE FAVORISER AU NIVEAU DES PAYS UNE PLUS GRANDE APPROPRIATION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT.**

La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui a eu lieu en 2019, marquait le 40<sup>e</sup> anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement (BAPA+40). Le paragraphe 11 de son document final reconnaissait « qu'il importe de renforcer l'efficacité aux fins du développement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire »<sup>25</sup>. En outre, BAPA+40 notait l'augmentation au cours de ces dernières décennies du nombre de parties prenantes qui participent activement aux travaux de développement et au soutien de la coopération Sud-Sud (CSS). Malgré l'insistance de la part des représentants des pouvoirs publics que la CSS ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais la complète, ils reconnaissaient également que la coopération Sud-Sud s'institutionnalise progressivement et que des pays et régions l'intègrent dans l'élaboration de leurs politiques.

En outre, le paragraphe 25 du document final du BAPA+40 encourage les pays en développement à diriger la mise en place de systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et à améliorer la collecte de données de façon à améliorer l'élaboration de méthodes et l'obtention des statistiques nécessaires<sup>26</sup>. Soucieux de fournir des données de pointe dans le contexte du Programme 2030, le PMCED soutient les efforts pilotés par les pays en vue de mesurer l'efficacité de la coopération Sud-Sud, en répondant à l'appel du BAPA+40 d'améliorer l'efficacité de cette modalité de coopération en matière de développement. En sa qualité de chef de file du domaine d'action 2.3 du PMCED et s'appuyant sur les bases techniques fournies par le Mexique à l'aide des indicateurs de la coopération Sud-Sud 2018, **la Colombie** a dirigé la mise en œuvre d'un exercice pilote de mesure de la coopération Sud-Sud. Ce processus a abouti à l'ébauche d'un indice multidimensionnel mis à la disposition des pays pour auto-évaluer l'efficacité de la coopération Sud-Sud.

<sup>25</sup> Nations Unies (2019), Assemblée Générale (2019), *Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud*, A/RES/73/291, 30 avril, <https://www.unsouthsouth.org/wp-content/uploads/2019/10/N1911172.pdf>

<sup>26</sup> Nations Unies (2019), Assemblée Générale (2019), *Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud*, A/RES/73/291, 30 avril, <https://www.unsouthsouth.org/wp-content/uploads/2019/10/N1911172.pdf>

**Encadré 9 ► L'outil d'auto-évaluation de l'efficacité de la coopération Sud-Sud**

L'outil d'auto-évaluation de l'efficacité de la coopération Sud-Sud a été élaboré dans le cadre d'une expérience pilote qui s'est déroulée en 2021-2022. Sept pays partenaires ont testé l'outil préliminaire : le Bangladesh, le Cap-Vert, la Colombie, El Salvador, le Kenya, l'Indonésie et le Mexique. Cet outil, en cours de validation, comprend un questionnaire contenant 61 questions organisées en quatre modules, qui correspondent à chacun des principes d'efficacité. Le questionnaire analyse les données sur les aspects réglementaires de la coopération pour le développement, les pratiques de gestion de l'information, la redevabilité et la participation active des parties prenantes, dans un cadre de coopération Sud-Sud. Pour le moment, il est prévu que les pays partenaires du Sud répondent à ce questionnaire sur une base volontaire. Celui-ci sera adapté au cadre de suivi réformé du PMCED à moyen et à long terme et un groupe plus large de pays partenaires sera invité à revoir leurs pratiques et à mettre à jour les profils de pays dans la Plateforme du partage de connaissances du PMCED.

La Colombie a récemment rejoint l'OCDE en tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, en partie en raison de ses indicateurs macroéconomiques positifs. Il n'en demeure pas moins que le pays continue de faire face à des difficultés économiques, sociales, politiques et environnementales. Sa situation relève du concept de « développement en transition », que partagent de nombreux autres pays d'Amérique latine qui ont « évolué » sur le plan économique, mais qui demeurent pris au piège des écarts de développement. Pour y remédier, la Colombie cherche à devenir un chef de file international en matière d'approches novatrices de la gestion de la coopération. Cette initiative est fondée sur la conviction que l'échange de connaissances par le partage des bonnes pratiques (ressort essentiel de la coopération Sud-Sud) constitue le meilleur mécanisme possible pour résoudre des problèmes de développement communs. À cette fin, la Colombie a dirigé son premier Dialogue d'action en vue de faire le point sur les méthodologies destinées à mesurer et à quantifier la coopération Sud-Sud et de réfléchir aux ajustements ou améliorations à y apporter afin d'en accroître l'efficacité. Au cours de ce dialogue multipartite, il a été reconnu que le **Centre colombien de gestion des connaissances sur la coopération Sud-Sud pourrait échafauder des concepts et des outils méthodologiques de pointe qui ne cessent de repousser les limites des connaissances dans le domaine de la coopération technique**. Cette initiative aidera les principaux partenaires et acteurs du développement à renforcer leurs capacités en partageant les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

La stratégie employée par la Colombie pour rendre compte de la valeur ajoutée de la coopération Sud-Sud utilise un modèle de valeur ajoutée qui attribue des scores aux réalisations accomplies dans cinq catégories : visibilité, connaissances, relations de partenariat, approche différentielle et contributions à l'avancement sur les ODD. L'outil de suivi évalue les actions au cours de trois phases de la coopération Sud-Sud : avant, pendant et après l'exécution.

Les participants au Dialogue d'action ont également souligné que la **coopération Sud-Sud devrait non seulement chercher à favoriser l'échange**

**de connaissances entre les pays du Sud, mais s'attaquer également à d'autres défis en rapport avec le développement humain, la démocratie et la participation**. Pour relever ces défis, il s'agira de mettre l'accent sur les partenariats public-privé-individu. La mise à profit des réseaux régionaux et la recherche de similitudes sur le plan social et économique ont également été mises en avant comme des pistes essentielles à suivre. Le dialogue a en outre souligné combien les efforts de coopération internationale conventionnels se concentrent principalement sur l'APD tout en négligeant souvent la CSSCT, qui pourtant revêt une grande valeur pour les pays du Sud et représente une contribution légitime au développement international.

**L'un des principaux résultats du premier Dialogue d'action de la Colombie a été le lancement de la Communauté de pratique sur la mesure et la quantification de la coopération Sud-Sud, placée sous la houlette de la Colombie**. Cette communauté sera composée de parties prenantes publiques, privées, associatives et universitaires du monde entier. Son objectif est d'échanger des connaissances sur les méthodes et mesures de quantification afin d'évaluer la coopération Sud-Sud tout en reconnaissant le travail précieux déjà accompli dans ce domaine par les partenaires nationaux et internationaux.

Le Dialogue d'action du Pérou a réfléchi aux divers défis et possibilités des partenariats multipartites pour le développement, en mettant en évidence les principales initiatives et les grands enseignements tirés au niveau des pays. Les participants ont reconnu l'utilité du programme CSSCT et le document final contient des recommandations visant à « **élaborer des stratégies ou à améliorer des cadres réglementaires et conceptuels qui favorisent les partenariats multipartites au Pérou ainsi que dans le cadre d'autres modalités de coopération internationale, telles que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire** ».

**Encadré 10 ► Principales conclusions des études de cas de l'Initiative du Partenariat mondial pour une coopération triangulaire efficace sur la mise en œuvre de directives volontaires en Afrique du Sud, en Colombie et en Indonésie.**

La coopération triangulaire consolide les forces complémentaires de chacun des partenaires afin de parvenir à des solutions de développement créées conjointement. Dans le but de renforcer l'efficacité de la coopération triangulaire tant au niveau politique qu'opérationnel, cette initiative du Partenariat mondial a établi un ensemble de directives volontaires en vue d'ancrer la modalité dans une optique d'efficacité et de soutenir la mise en œuvre de projets de coopération triangulaire qui ont de l'impact. Ces directives se composent de neuf composantes, dont l'appropriation par les pays et la coopération axée sur la demande, qui soulignent l'importance de l'appropriation par les pays partenaires et de l'alignement sur les priorités nationales de développement des pays, conformément aux ODD.

Les études de cas pour la Colombie et l'Indonésie ont fait ressortir toute l'importance d'intégrer des activités de coopération triangulaire dans les plans et stratégies de développement nationaux et locaux afin d'en garantir et d'en consolider l'appropriation par les pays partenaires. L'étude de cas pour l'Afrique du Sud a montré que la participation des pays partenaires au cadre de gouvernance du programme, tant au niveau de la prise de décisions qu'au niveau opérationnel, renforce l'appropriation du programme par les bénéficiaires à différentes étapes.

## 2.3 ► ENGAGEMENT EFFICACE DU SECTEUR PRIVÉ

**LE RENFORCEMENT DE PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ DANS LE DROIT FIL DES PRINCIPES DE KAMPALA PEUT AMPLIFIER LE POUVOIR DE TRANSFORMATION D'UN ENGAGEMENT CONCRET DU SECTEUR PRIVÉ POUR RÉALISER LES ODD ET FAIRE EN SORTE QUE PERSONNE NE SOIT LAISSÉ POUR COMPTE.**

Avec l'adoption du Programme 2030, la communauté internationale attendait beaucoup du rôle du secteur privé dans la réalisation des ODD et la lutte contre le changement climatique. **Le secteur privé constitue en effet une formidable source de compétences techniques, d'innovations et de ressources et réseaux divers pour lutter contre de réels problèmes de développement.** Si le profit est le principal moteur du secteur privé, il n'en reste pas moins que la **coopération au service du développement peut faire en sorte que le secteur se concentre également sur les personnes les plus défavorisées.** Une stratégie à double objectif comme celle-ci est parfois difficile à élaborer et dépend des intérêts spécifiques des partenaires en fonction du contexte. Dans de nombreux cas, les projets avec le secteur privé échouent à cibler les populations ou les secteurs de manière à avoir le plus d'impact sur le quotidien des populations. Bien que les entreprises disposent d'un important réservoir de ressources financières exploitables, le secteur privé n'a pas été en mesure de combler le déficit de financement des ODD et de porter le total du financement du développement de milliards à des milliers de milliards de dollars d'APD.

Le PMCED a examiné plus de 900 projets de développement impliquant le secteur privé<sup>27</sup> et a décelé des **lacunes considérables dans les domaines du ciblage explicite et de l'approche axée sur les résultats.** Ainsi, seulement 12 % des 240 projets au Bangladesh ciblent explicitement les populations pauvres ou les personnes vivant dans des endroits mal desservis ou ruraux<sup>28</sup>. En Égypte, les cadres de résultats n'étaient disponibles que pour 36 % des projets et seulement 10 % des projets ont fourni des informations sur les résultats concrets<sup>29</sup>.

Les participants à une série de rencontres de la communauté de pratique dans le cadre du programme Business Call to Action du PNUD ont relevé les goulets d'étranglement qui empêchent les entreprises de s'épanouir dans les partenariats d'engagement du secteur privé avec les donateurs, les

administrations des pays partenaires et d'autres acteurs. Ils ont ainsi cité la complexité des formalités imposées aux donateurs, la lourdeur de la déclaration des résultats du développement, la bureaucratie de l'administration publique, les malentendus au sujet des intérêts et des incitations des partenaires, l'absence de mécanismes adéquats de partage des risques, l'insuffisance de la participation des entreprises à l'élaboration des programmes nationaux de développement, le décalage entre viabilité commerciale et impact sur le développement, ainsi que les difficultés d'accès à des possibilités de participation du secteur privé pour les acteurs dotés de capacités plus limitées.

Les Principes de Kampala sont un ensemble de cinq principes interdépendants et complémentaires destinés à toutes les parties prenantes impliquées dans l'engagement du secteur privé. Ils s'appliquent non seulement au secteur privé, mais aussi aux pouvoirs publics, aux partenaires au développement, à la société civile et aux syndicats.

### ► LES PRINCIPES DE KAMPALA ET LEUR RÉSONANCE DANS LES DIALOGUES D'ACTION



#### 1 APPROPRIATION PAR LES PAYS INCLUSIVE

Renforcer la coordination, l'alignement et le renforcement des capacités au niveau national.



#### 2 RÉSULTATS ET IMPACT CIBLÉ

Obtenir des résultats en matière de développement durable grâce à des avantages mutuels.



#### 3 PARTENARIATS INCLUSIFS

Favoriser la confiance par un dialogue et une consultation sans exclusive.



#### 4 TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ

Mesurer et diffuser les résultats du développement durable pour l'apprentissage et la mise à l'échelle des réussites.



#### 5 NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

Reconnaître, partager et atténuer les risques pour tous les partenaires.

<sup>27</sup> | Au Bangladesh, en Égypte, en El Salvador et en Ouganda (la moitié d'entre eux ont des projets de financement mixte).

<sup>28</sup> | PMCED (2018), *Private Sector Engagement Through Development Co-operation in Bangladesh* | Case Study, GPEDC [https://www.effectivecooperation.org/system/files/2019-04/Bangladesh\\_Country\\_Report.pdf](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2019-04/Bangladesh_Country_Report.pdf)

<sup>29</sup> | PMCED (2018), *Engagement du secteur privé à travers la coopération pour le développement en Égypte* | Etude de cas, PMCED <https://www.effectivecooperation.org/content/private-sector-engagement-through-development-co-operation-egypt>



**Les syndicats veillent à donner voix au chapitre aux travailleurs en prônant des politiques nationales inclusives et des programmes de développement.**

Message de groupe,  
Syndicats

Les conditions préalables à des partenariats efficaces avec le secteur privé sont **l'appropriation inclusive par les pays** des objectifs et activités d'engagement du secteur privé (**principe 1**), des mesures adéquates et leur respect et la capacité des acteurs du développement à participer à des partenariats avec le secteur privé. Il ressort du Dialogue d'action au **Togo** que, en dépit des améliorations récentes, la priorité doit être accordée à une plus grande appropriation par le pays et à l'harmonisation des activités d'engagement du secteur privé avec les priorités nationales<sup>30</sup>. À cette fin, des représentants du secteur privé se sont engagés à renforcer leur alignement sur les priorités nationales. Ils ont également demandé au gouvernement de répondre à leur demande d'améliorer l'environnement propice au renforcement de l'engagement des entreprises à mettre en œuvre la stratégie nationale de développement, en améliorant la confiance mutuelle et l'alignement.

Au cours du Dialogue d'action au **Pérou**, le pays a présenté une série de recommandations, parmi elles « **la promotion de la mise en œuvre des Principes de Kampala en faveur de la participation réelle du secteur privé à la coopération pour le développement, dans le cadre des engagements du Pérou pris au titre du Programme d'efficacité et du PMCED** ». Les participants ont mis en avant les manières dont les milieux d'affaires pouvaient fournir ou amplifier la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur d'interventions au service du développement et les contributions qu'ils pouvaient apporter par leur expertise technique ou leurs capacités technologiques. Ils ont toutefois insisté sur la nécessité que les partenariats multipartites reposent sur plusieurs critères : i) les actions doivent impérativement poursuivre des objectifs de développement, ii) l'additionnalité des ressources est à prévoir et iii) les interventions doivent impérativement respecter des normes élémentaires sur le plan social, environnemental et relatives aux droits de l'homme, conformément aux principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Au sujet des **partenariats inclusifs (principe 3)**, le Dialogue d'action en **Colombie** a présenté sa Stratégie de partenariats multipartites au service du développement durable. Cette initiative vise à rapprocher divers acteurs, notamment du secteur privé, de projets à fort impact qui contribuent aux priorités nationales de développement et font progresser le développement durable. De même, le Dialogue d'action au **Pérou** s'est conclu par un appel à « améliorer les processus de dialogue, d'articulation et de consensus entre les secteurs public et privé afin de trouver des intérêts communs, de créer des synergies et de porter à exécution des actions conjointes ». Au cours de son Dialogue d'action et dans sa feuille de route en faveur de l'action, le **Honduras** s'est engagé à maintenir un dialogue participatif et inclusif en vue de renforcer la confiance et de promouvoir les partenariats avec le secteur privé. Cette approche vise à créer des emplois décents pour les femmes, les migrants, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables qui souvent opèrent au sein de l'économie informelle.



**Le secteur privé a le rôle essentiel de créer des emplois qui sortent les populations de la pauvreté et rendent les sociétés plus justes et plus durables tout en offrant des possibilités de financement et d'investissement.**

Message de groupe,  
Secteur privé

<sup>30</sup> | On compte parmi elles la mise en place d'un cadre de consultation entre l'État et le secteur privé pour faciliter l'alignement des activités du secteur privé sur les priorités nationales et la création d'un comité technique par le ministère de l'Économie et des Finances chargé d'acter les décisions stratégiques.



L'étude de cas sur les principes de Kampala commanditée par le Business Leaders Caucus du PMCED en **Ouganda** a établi comme bonne pratique une **transparence et une redevabilité accrues (principe 4)**<sup>31</sup>. Le gouvernement ougandais, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'association des producteurs de palmiers à huile du district de Kalangala en Ouganda et la multinationale de logiciels SAP se sont associés pour favoriser l'inclusion et l'intégration numériques des petits exploitants agricoles dans les chaînes de valeur agricoles régionales. Après l'acquisition des terres par le gouvernement ougandais et la mise en place du cadre de cette initiative en coopération avec le FIDA, SAP a fourni sa solution Rural Sourcing Management. Grâce à cet outil, les agriculteurs peuvent entrer en relation avec les acheteurs par des moyens numériques, accéder en temps réel à des informations sur les prix et les transactions de l'huile de palme et gérer les paiements. Si cette technologie numérique a aidé les agriculteurs à assurer le suivi et la gestion de leurs activités agricoles, elle a également amélioré la transparence sur l'avancement et les résultats des projets. Alors que le FIDA a joué le rôle de bailleur de fonds du projet et d'intermédiaire entre le Gouvernement, la coopérative agricole et les investisseurs privés, la redevabilité mutuelle a été assurée grâce à un accord tripartite clair et à des relations étroites entre toutes les parties.

Le Dialogue d'action en **Indonésie** a donné lieu à un débat sur les mécanismes de suivi et d'évaluation afin de mesurer les progrès accomplis et d'assurer la transparence en rendant compte non seulement du montant des contributions financières mais aussi d'autres contributions non financières, notamment l'expertise technique de micro, petites et moyennes entreprises. Les participants des secteurs public et privé et de la société civile ont approuvé ces ambitions pour les initiatives d'engagement du secteur privé dans le pays.

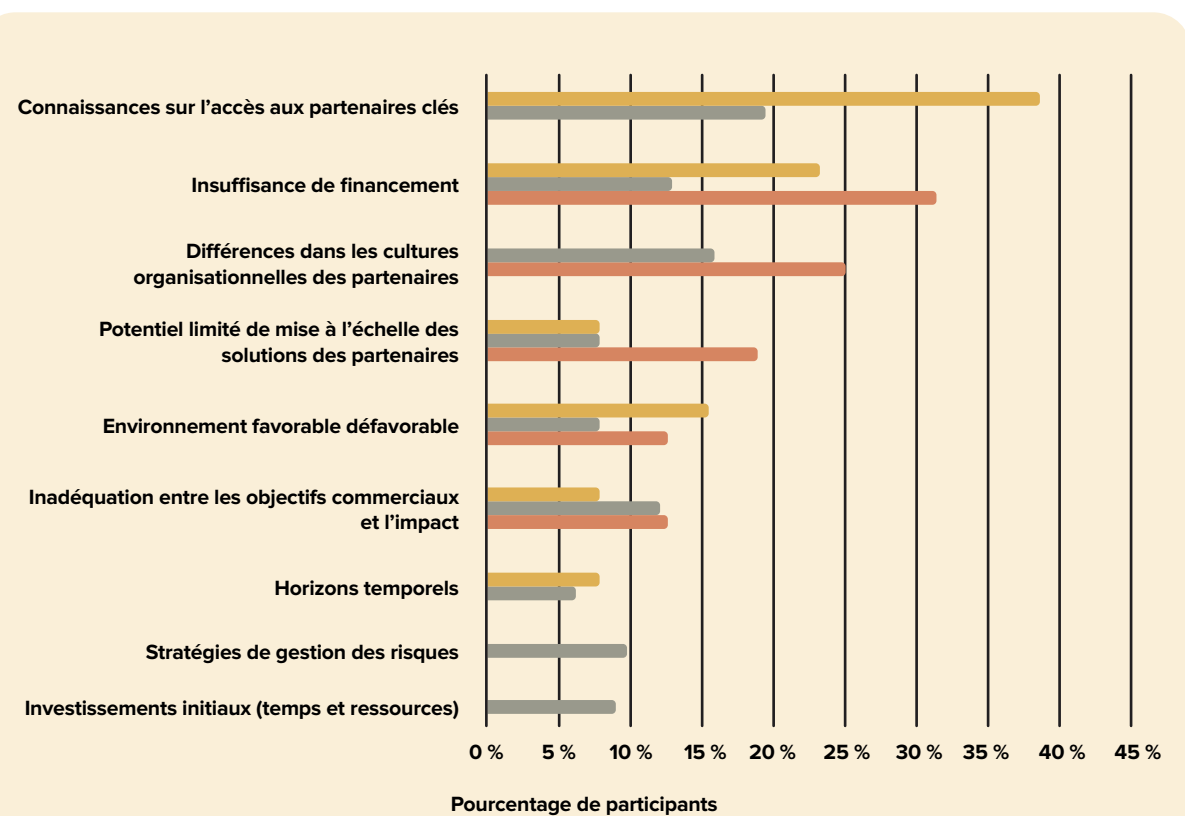
**Ne laisser personne de côté (principe 5)** relève d'une démarche de bon ciblage et de partage des risques dans les projets d'engagement du secteur privé. Lors des webinaires de la communauté de pratique, les entreprises ont souligné l'importance d'attribuer spécifiquement les risques politiques et opérationnels aux parties les mieux placées pour les gérer. Le partage des risques est particulièrement important dans les pays fragiles et en cas de ciblage des communautés les plus défavorisées, dans la mesure où les entreprises dans ces contextes ont tendance à afficher davantage d'aversion au risque. Les Principes de Kampala et la Boîte à outils des Principes de Kampala offrent des orientations pratiques et des recommandations à cette fin. Une autre piste sur la manière de mettre fortement l'accent sur le principe de ne laisser personne de côté a été évoquée lors du Dialogue d'action en **Indonésie**. L'engagement des OSC dans des projets d'engagement du secteur privé a été mis en avant comme mécanisme propice à une approche inclusive et participative de la coopération au service du développement dans cette perspective. Par exemple, des OSC ont soutenu le secteur privé en dispensant des formations destinées à mettre en place des environnements de travail plus inclusifs et à mieux intégrer les personnes handicapées au sein de la population active.

<sup>31</sup> | PMCED (2021), *Permettre l'inclusion numérique des petits exploitants agricoles en Ouganda : une étude de cas sur les principes de Kampala*, <https://www.effectivecooperation.org/ugandakpcasestudy>



Au cours des Dialogues d'action en **Colombie**, en **Indonésie** et en **Tunisie**, des enquêtes ont été réalisées afin de comprendre les principaux obstacles à l'engagement de participants dans des projets de coopération pour le développement (voir graphique 1). Ces enquêtes ont révélé que la plupart des parties prenantes en Colombie et en Indonésie ne savent pas comment prendre contact avec des partenaires essentiels lorsqu'elles envisagent de participer à un projet de coopération au service du développement. Les trois pays ont cité comme autre difficulté le manque de fonds consacrés à des activités d'engagement du secteur privé.

**Graphique 1 ► Difficultés à participer à des partenariats de coopération pour le développement – Dialogues d'action en Colombie, en Indonésie et en Tunisie.**



Total des réponses **13** Colombie **259** Indonésie **17** Tunisie

En plus des résultats de l'enquête, plusieurs difficultés concrètes sur le terrain ont été soulevées lors des Dialogues d'action qui ont eu lieu dans ces trois pays. Le Gouvernement indonésien a fait remarquer combien il était difficile d'attirer et d'impliquer des acteurs du secteur privé dans des projets de coopération pour le développement en raison des divergences entre les politiques publiques et les intérêts du secteur privé. Au cours du Dialogue d'action en Colombie, le secteur privé a reproché le manque d'efforts consacrés à la formation, à la socialisation et à l'établissement de contacts. En Tunisie, les petites entreprises du secteur des technologies ont noté l'absence de cadres juridiques pour la formation de partenariats public-privé. Malgré l'approche ascendante entre le secteur privé et l'administration publique pour formuler des lois et des règlements, ce processus est long et inefficace, ce qui empêche les entreprises de participer à des activités de coopération pour le développement en général.

En résumé, **bien que le potentiel du secteur privé reste incontesté, plusieurs problèmes concrets entravent la réalisation de partenariats efficaces.** Les Principes de Kampala forment des solutions à ces problèmes en apportant tous les composants essentiels d'un partenariat plus efficace et en servant de guide pour les actions futures destinées à améliorer la performance au niveau des pays. Ces cinq principes qui se renforcent mutuellement peuvent assurer un meilleur alignement sur les priorités de développement et éclairer les conversations au niveau national. Les Dialogues d'action et les études de cas sur les principes de Kampala par le Business Leaders Caucus illustrent l'application concrète de chacun des cinq principes. Le Partenariat mondial a élaboré une méthode d'évaluation spécifique pour suivre la mise en œuvre des Principes de Kampala dans le cadre de l'exercice de suivi phare du PMCED. La boîte à outils des Principes de Kampala soutient la mise en œuvre des Principes de Kampala et aide à passer à l'action en s'appuyant sur les éléments probants qui ressortent de l'évaluation. En outre, la **Note d'orientation sur la mise en œuvre des Principes de Kampala dans le secteur privé** a été élaborée pour appuyer l'adoption des Principes de Kampala dans les pratiques des entreprises et les partenariats multipartites en collaboration avec le programme Business Call To Action.

## 2.4 ► DONNER DES MOYENS D'AGIR À LA SOCIÉTÉ CIVILE



*Compte tenu des impacts profonds des nouveaux défis qui se dessinent au niveau mondial, les OSC appellent les pays à participer à des approches à l'échelle de la société tout entière afin de lutter contre le changement climatique et les chocs économiques.*

Message de groupe, OSC

### DES PARTENARIATS PLUS EFFICACES AVEC LES OSC RELÈVENT D'UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR AVOIR UN VÉRITABLE IMPACT AUPRÈS DES PLUS MARGINALISÉS.

Les OSC jouent un rôle fondamental à repérer les laissés-pour-compte, à entreprendre des programmes pour leur venir à l'appui, à combler les données manquantes et à plaider en faveur de groupes qui sont autrement ni vus ni entendus<sup>32</sup>. Leurs liens avec des communautés de tous horizons et leurs contacts directs avec les bénéficiaires de la coopération pour le développement les placent dans une position idéale pour reconnaître les laissés-pour-compte. La pandémie a attesté de la fonction vitale que remplit la société civile dans la cohésion sociale et comme source de résilience en période de crise<sup>33</sup>. Les OSC sont à l'avant-garde des efforts de mobilisation de la compassion et de mise en pratique des valeurs humanitaires pour apporter une aide pratique, partager des informations vitales et demander des comptes aux États pour les décisions qu'ils prennent.

L'engagement dès le départ avec les OSC des pays partenaires conduit à de meilleurs résultats de développement grâce à une appréhension plus nuancée du contexte local quant aux interventions à mener de coopération au service du développement. Il en résulte que les projets conçus et mis en œuvre sont en phase avec les réalités locales, plutôt que de reposer sur les hypothèses ou aspirations d'un partenaire au développement. L'analyse du contexte éclairé par la situation politique est propice à des interventions de développement adaptées au contexte local en cernant précisément les sources d'exclusion d'un groupe donné dans un contexte donné, ainsi que les principaux agents du changement pour en favoriser l'inclusion.

### LA SOCIÉTÉ CIVILE EST CONFRONTÉE À DES DIFFICULTÉS TOUJOURS PLUS GRANDES, PARMİ ELLES L'ÉROSION DE L'ESPACE CIVIQUE, LES ATTAQUES CONTRE LES DROITS DE L'HOMME ET LA MONTÉE DE L'AUTOCRATISATION.

Malgré les contributions évidentes de la société civile à l'avancée du développement durable, **des pressions croissantes cherchent à restreindre l'espace dévolu à la société civile à travers le monde**. Une proportion croissante de la population mondiale vit sous des régimes autocratiques ou dans des pays où l'espace civique se contracte, ce qui pose des problèmes quant aux modalités d'échange entre les acteurs du développement et les pouvoirs publics de ces pays. Aujourd'hui, 68 % de la population mondiale

vit dans des autocraties, contre 48 % en 2010. L'érosion du respect des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde et l'essor de l'autocratisation fragilisent des libertés telles que la liberté de réunion pacifique, d'association et d'expression. Ce phénomène constitue une menace réelle pour la société civile, l'espace civique et l'engagement civique en général<sup>35</sup>.

La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement adoptées pour l'endiguer ont **bouleversé les approches conventionnelles de la société civile en matière de ressources et d'organisation**. Des bouleversements qui sont allés de la suspension des activités de grands groupes à une diminution du financement international dans des secteurs autres que la santé.

**Des obstacles structurels à un engagement plus efficace avec les OSC persistent également au niveau des pays**. Le dialogue multipartite du PMCED a insisté sur l'importance de renforcer les mécanismes de coordination de la société civile et l'échange des enseignements tirés et d'en accroître l'inclusion dans l'élaboration des politiques gouvernementales<sup>36</sup>. Parmi les obstacles fréquents à l'engagement avec les OSC, on compte des considérations juridiques et réglementaires, le manque d'engagement de la société civile dans les dialogues sur l'action publique et le manque de structures de financement adaptées<sup>37</sup>. **Ces difficultés soulignent l'impératif d'impliquer les acteurs d'OSC de pays partenaires dans la prise de décision qui repose sur des relations de pouvoir à égalité. Des investissements sont nécessaires aussi afin de renforcer la capacité de la société civile des pays partenaires à être des catalyseurs du changement.**

**Les modalités et pratiques concrètes d'engagement des acteurs du développement avec la société civile ont une forte incidence sur l'efficacité du développement des OSC**. Le soutien financier tend à reposer sur des projets ou programmes plutôt que sur un cadre et un soutien de base aux OSC. C'est ce qui explique que les OSC perçoivent le soutien financier qu'apportent les partenaires au développement comme court-termiste, exagérément directif et conditionné par des priorités dictées par les Membres<sup>38</sup>. La lourdeur des formalités administratives et des obligations de notification distraient les OSC de leur mission essentielle et portent atteinte à leur impact sur le développement. C'est en reconnaissance de ces difficultés que les partenaires au développement s'efforcent de mettre en œuvre les dispositions de la Recommandation du CAD sur le renforcement de la société

<sup>34</sup> | Les pays dont le gouvernement ou les autorités de fait ne sont pas reconnus par les membres du CAD ou par la « communauté internationale » posent des problèmes spécifiques. Dans ces contextes, l'aide humanitaire est utilisée comme l'un des principaux véhicules, du fait qu'elle contourne délibérément les voies officielles. Dès lors, c'en est fini de la priorité donnée à l'efficacité, dans la mesure où une aide humanitaire efficace n'est pas l'équivalent d'une coopération efficace au service du développement.

<sup>35</sup> | Carin Jäntin et Jorge Moreira da Silva (2021), « Enabling civil society is a development priority », OECD Series on Tackling COVID-19, The Forum Network, <https://www.oecd-forum.org/posts/enabling-civil-society-is-a-development-priority>

<sup>36</sup> | Conclusion de l'atelier multipartite virtuel qui a réuni des acteurs de la société civile, des partenaires au développement et l'administration publique pour réfléchir à un environnement favorable aux OSC et à l'efficacité du développement des OSC.

<sup>37</sup> | OCDE (2020), *Les membres du Comité d'aide au développement et la société civile*, Objectif développement, Éditions de l'OCDE, Paris, [https://www.oecd-ilibrary.org/development/les-membres-du-comite-d-aide-au-developpement-et-la-societe-civile\\_d20b5deb-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/development/les-membres-du-comite-d-aide-au-developpement-et-la-societe-civile_d20b5deb-fr)

<sup>38</sup> | OCDE (2020), *Les membres du Comité d'aide au développement et la société civile*, Objectif développement, Éditions de l'OCDE, Paris, [https://www.oecd-ilibrary.org/development/les-membres-du-comite-d-aide-au-developpement-et-la-societe-civile\\_d20b5deb-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/development/les-membres-du-comite-d-aide-au-developpement-et-la-societe-civile_d20b5deb-fr)

<sup>32</sup> | OCDE (2018), Rapport de la Coopération pour le développement 2018 : Agir ensemble pour n'oublier personne, Éditions OCDE, Paris, [https://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2018\\_dcr-2018-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2018_dcr-2018-fr)

<sup>33</sup> | CIVICUS (2021), The State of Civil Society Report, <https://civicus.org/state-of-civil-society-report-2021/>



*Les partenariats avec les OSC se sont portés sur la promotion de diverses formes de participation des OSC à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques publiques sectorielles. Il existe une vaste marge de manœuvre en faveur de la participation de la société civile à la coopération pour le développement, comme le confirment les données de 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.*

Examen national volontaire de 2020 de la Moldova sur l'environnement favorable aux OSC

civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire<sup>39</sup> afin d'optimiser la contribution de la société civile au Programme 2030.

Cette recommandation insiste sur la redevabilité collective de respecter, protéger et promouvoir l'espace civique conformément aux droits à la liberté de réunion pacifique, d'association et d'expression. Dans le même temps, elle fournit des orientations aux apporteurs de coopération pour le développement sur le soutien et l'engagement avec la société civile. Parallèlement, la société civile continue de son côté de renforcer son efficacité, sa responsabilité et sa transparence en matière de développement, guidée par les Principes d'Istanbul<sup>40</sup>.

Enfin, l'essor des technologies numériques a un double impact sur les partenariats de la société civile<sup>41</sup> et sur la manière dont les acteurs du développement s'associent à la société civile. En effet, les technologies numériques donnent les moyens à la société civile de prendre de l'ampleur, de tisser des liens et de participer aux grands processus décisionnels de manière rentable aux niveaux mondial, national et local. Ces moyens sans précédent s'accompagnent dans le même temps du risque d'exclure des pans entiers des acteurs de la société civile en raison des inégalités de l'accès aux technologies numériques et par conséquent de limiter leur efficacité de fonctionnement. S'ajoute à cela le pouvoir des autorités publiques de bloquer l'accès à internet en cas de crise ou de troubles et ainsi de restreindre d'autant plus l'espace civique<sup>42</sup> et d'empêcher concrètement les OSC de s'acquitter de leurs tâches et responsabilités. Les technologies évoluent à un rythme bien plus rapide que celui auquel les partenariats de coopération pour le développement sont capables de s'adapter.

Des réflexions doivent se poursuivre sur la manière de concrétiser le potentiel des mécanismes de dialogue numérique comme catalyseur de partenariats plus efficaces avec la société civile tout en gérant les risques qu'implique une telle évolution.

**LES DIALOGUES D'ACTION ONT MIS EN ÉVIDENCE LA NECÉSSITÉ POUR TOUS LES ACTEURS DE DÉPLOYER DES EFFORTS SOUTENUS ET DÉLIBÉRÉS AFIN DE PROMOUVOIR ET DE PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SOCIÉTÉ CIVILE.**

Au Togo, il a été noté qu'un cadre propice à une meilleure participation des OSC est en cours de création. Les représentants d'OSC ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à fournir à l'administration des informations financières sur leurs activités, en ajoutant que les organisations-cadres des OSC étaient

confrontées à des difficultés concrètes pour collecter des informations sur le financement, les regrouper et les transmettre à l'administration. Des **OSC par le biais de leurs représentants ont demandé à plusieurs reprises de rendre plus favorable l'environnement dans lequel elles évoluent**, notamment par l'instauration d'un dialogue régulier, leur association à des visites conjointes sur le terrain, ainsi que par le soutien de l'administration à la mise en place d'un système de gestion de l'information sur l'aide afin de renforcer l'appropriation et la responsabilité mutuelle.

Au cours du Dialogue d'action au Rwanda, les **représentants d'OSC ont appelé à un renforcement de l'engagement avec les partenaires au développement et le secteur privé dans le cadre de partenariats, en particulier au niveau local**. Ces partenariats pourraient s'attacher à consolider les mécanismes de coordination locaux et la fourniture d'activités de renforcement des capacités, qui sont perçus comme essentiels pour renforcer la préparation aux situations d'urgence et la résilience afin de permettre aux OSC locales d'atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les plus vulnérables. Ces efforts pourraient s'appuyer sur les mécanismes au niveau des districts ou de la base du Rwanda, tels que les forums d'action conjointe.

Au Honduras, le Dialogue d'action s'est également concentré sur les engagements pris en vue de renforcer un espace inclusif pour le dialogue et la participation des acteurs du développement de divers horizons, notamment de la société civile, du secteur privé, des syndicats et des groupes de citoyens représentant les femmes et les jeunes. Par exemple, le **gouvernement hondurien a organisé une série de consultations ouvertes avec des OSC en vue de les associer à la rédaction de la politique nationale en faveur de la coopération pour le développement**.

<sup>39</sup> | OCDE (2021), Recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire, <https://legalinstruments.oecd.org/Instrument%20s/instruments/OECD-LEGAL-5021>

<sup>40</sup> | En adhérant aux Principes d'Istanbul, les OSC s'engagent à prendre des mesures concrètes afin d'améliorer leurs pratiques de développement et d'en rendre pleinement compte.

<sup>41</sup> | PMCED (2021), « Les experts des OSC mettent en lumière les opportunités numériques et les obstacles à des partenariats efficaces au niveau national », Effective Cooperation, 10 mai, <https://effectivecooperation.org/CSOExpertsHighlightDigitalOpportunitiesRoadblocks>

<sup>42</sup> | OCDE (2020), « Digital transformation and the futures of civic space to 2030 », Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement n° 29, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/79b34d37-en>



# SECTION 3

**UN NOUVEL  
EXERCICE DE SUIVI  
POUR PALLIER  
LES PROBLÈMES  
D'EFFICACITÉ**



Depuis 2013, le PMCED a organisé trois cycles de suivi à l'échelle mondiale pour suivre les progrès accomplis et fournir des bases factuelles sur la manière dont les parties prenantes tiennent leurs engagements en matière d'efficacité en vertu de l'Accord de Partenariat de Busan de 2011. Une participation record a été enregistrée lors du troisième cycle de suivi (2018), qui a réuni 86 pays et territoires partenaires, plus d'une centaine de partenaires au développement et des centaines de représentants d'OSC et du secteur privé. Le quatrième cycle de suivi est prévu pour 2023.



Instrument phare du PMCED, l'exercice de suivi constitue une source reconnue de données factuelles à l'échelle mondiale pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au titre des principes d'une coopération efficace pour le développement au niveau national.

### LES DIALOGUES D'ACTION ONT FOURNI UNE MINE D'INFORMATIONS SUR LA FAÇON DONT LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET LES PARTIES PRENANTES TRAVAILLENT EN PARTENARIAT AU NIVEAU NATIONAL POUR MAINTENIR L'ÉLAN ENGAGÉ DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET EN RENFORCER L'EFFICACITÉ.

Pendant que l'exercice de suivi du PMCED était en cours de réforme, les 15 Dialogues d'action organisés ont bénéficié des résultats des cycles de suivi précédents et ont également apporté des éléments d'appréciation supplémentaires quant à la manière dont l'efficacité du développement est renforcée au niveau national.

À l'avenir, les Dialogues d'action constitueront un pilier essentiel du nouveau processus de suivi. Ils comprendront un cycle continu de réflexion, de dialogue et d'action qui offrira aux acteurs du développement la possibilité de s'assurer que les résultats de cet exercice se traduisent par des avancées en matière de développement et de changement de comportement.

L'exercice de suivi est destiné à être utilisé principalement au niveau national : les administrations peuvent s'en inspirer pour faire en sorte que les efforts de coopération au service du développement qui sont déployés respectent des principes communs et favorisent la réalisation des engagements respectifs. Les organisations internationales, le secteur des entreprises, les administrations locales, la société civile et tous les partenaires engagés dans la coopération pour le développement peuvent eux aussi en tirer parti, dans la mesure où cet exercice dirigé par chaque pays contribue à renforcer la responsabilité mutuelle et l'apprentissage mutuel.

### LE NOUVEL EXERCICE DE SUIVI FAVORISE LA CONSOLIDATION DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT GRÂCE À UN CERCLE VERTUEUX DE DIALOGUE INCLUSIF, DE REDEVABILITÉ COLLECTIVE, DE SUIVI DES RÉSULTATS ET D'ACCORD SUR LES ACTIONS À PRENDRE.

L'exercice de suivi constitue la principale méthode par laquelle le Partenariat mondial assure le suivi et l'examen mondiaux des ODD. Les trois premiers cycles de suivi, qui ont eu lieu en 2014, 2016 et 2018, ont favorisé la redevabilité au titre des engagements pris à Busan, en fournissant une base factuelle pour stimuler le dialogue et encourager le changement de comportement afin de rendre plus efficace la coopération au service du développement.

La réforme ambitieuse de l'exercice de suivi du PMCED engagée en 2020-2022 est le résultat d'un vaste processus de consultation inclusif et transparent. Elle a été dirigée par les coprésidents du PMCED, sous la direction du Comité directeur et avec l'appui de l'Équipe d'appui conjointe OCDE-PNUD.

Le Sommet 2022 sur la coopération efficace pour le développement constitue le moment idéal pour consolider et revigorer les engagements politiques pris en faveur des principes d'efficacité du développement et pour prendre l'engagement collectif de respecter le nouveau processus de suivi, qui débutera en 2023.

La portée de la réforme comprend des modifications apportées à la fois au cadre de suivi (les éléments mesurés) et au processus de suivi (la méthode de mesure). Le cadre continuera de faire le suivi des engagements existants et de produire des éléments d'appréciation qui se rapportent aux quatre principes d'une coopération efficace au service du développement. Grâce à cette continuité avec les exercices précédents, le PMCED peut continuer à observer les tendances en matière de comportement d'après les résultats des cycles précédents. En plus de cela, avec cette refonte, l'exercice de suivi permettra désormais **de produire ou d'améliorer des données factuelles dans d'autres domaines, notamment quant aux efforts déployés par les parties prenantes pour honorer leur engagement de ne laisser personne de côté** et d'accorder une attention accrue aux données et aux systèmes statistiques.

En outre, le cadre révisé intègre une dimension sur l'état et l'utilisation des systèmes nationaux, y compris les systèmes de GFP et leur utilisation par les partenaires au développement. Un autre changement apporté tient à l'importance accordée à la transparence au niveau national : jusqu'ici complémentaire, elle constitue dorénavant un élément central du cadre. S'appuyant sur les travaux entamés en 2017, **le cadre offrira également un modèle adapté aux pays en situation d'après conflit**, en reconnaissance des difficultés et priorités spécifiques pour une coopération efficace au service du développement dans de tels contextes.

Les parties prenantes ont également affiché leur ferme soutien à l'inclusion d'une **nouvelle évaluation de la mise en œuvre des Principes de Kampala pour l'engagement du secteur privé dans le cadre de la coopération au service du développement**. Celle-ci fait partie intégrante du nouvel exercice de suivi et s'appuie sur la mesure précédente du dialogue public-privé. Ce nouveau domaine d'évaluation reflète le recours croissant à des ressources de la coopération pour le développement dans le but d'engager le secteur privé dans des partenariats et recueillera des données factuelles sur la qualité de ces partenariats. Pour ce faire, cette évaluation examinera des domaines tels que les cadres stratégiques, l'inclusivité du dialogue et le degré selon lequel l'engagement du secteur privé profite explicitement à ceux les plus laissés de côté.

Au cours du processus de réforme, les parties prenantes ont également fait savoir qu'elles étaient favorables à l'introduction de modifications majeures

à apporter au processus de suivi. Il s'agit notamment de modifications qui cherchent à **améliorer l'institutionnalisation et la synchronicité avec d'autres processus nationaux pertinents**, à procurer davantage de souplesse, à encourager la participation et à systématiser l'utilisation des résultats de suivi. En conséquence, le processus de suivi révisé sera désormais entrepris sous la forme d'un **exercice mondial continu qui se déroulera sur un cycle de quatre ans, en phase avec l'actuel cycle politique du PMCED**.

Ce cycle accorde aux pays partenaires (qui dirigent l'exercice) une plus grande flexibilité quant au choix du moment de leur participation. Les pays peuvent également décider du temps qu'ils souhaitent prendre pour mener à bien un cycle de suivi plus complet. Cette souplesse de décider du moment d'amorcer l'exercice de suivi leur permet également d'ancrer et d'institutionnaliser cet exercice dans d'autres processus nationaux pertinents. Les pays s'engagent à entreprendre l'exercice au moins une fois par cycle, de sorte que de nouvelles données seront générées en permanence et continueront de produire des éléments factuels à l'échelle mondiale. Le PMCED sera ainsi en mesure de fournir des mises à jour plus régulières sur l'état de l'efficacité grâce à de nouveaux outils et produits de redevabilité tels que les profils des partenaires au développement, un système de déclaration et un tableau de bord en ligne, des résumés annuels des résultats et des notes d'orientation.

L'exercice révisé annonce également la venue d'**une ère nouvelle axée sur un changement de comportement parmi les pays partenaires, les partenaires au développement et toutes les parties prenantes impliquées dans l'exercice**. Ce changement de comportement sera le fruit d'une démarche de réflexion, de dialogue et d'action continus autour des résultats du suivi. La redevabilité renforcée attribuable à la fréquence accrue des données disponibles renforcera la visibilité mondiale et l'utilité de l'exercice, qui aura pour effet de doper l'élan politique, de faciliter l'apprentissage par les pairs et d'éclairer le changement de comportement et de politique.

À eux tous, ces changements confirment le consensus autour de l'impératif que l'exercice de suivi conserve sa place en tant que source de données reconnue mondialement pour respecter les engagements d'efficacité, tout en reconnaissant la nécessité qu'il soit renforcé afin de soutenir un changement de comportement plus profond tant au niveau mondial que national.

**L'ÉVOLUTION DES DIFFICULTÉS ET DES CRISES MONDIALES EXIGE DE METTRE DAVANTAGE L'ACCENT SUR UNE ACTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS AFIN D'ATTEINDRE LES PLUS DÉMUNIS. CES CIRCONSTANCES EXIGENT UNE APPROCHE FONDÉE SUR DES PRINCIPES POUR LIBÉRER LE POTENTIEL D'UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT EN VUE DE PARVENIR À DE MEILLEURS RÉSULTATS.**

À ce jour, l'exercice de suivi du Partenariat mondial a fourni des éléments d'appréciation très utiles sur l'état d'avancement de la coopération efficace au service du développement.

En témoignent les usages multiples que les parties prenantes réservent aux résultats de l'exercice de suivi et en prennent acte, qui attestent de leur comportement à l'égard des engagements qu'elles ont pris en matière de coopération efficace au service du développement<sup>43</sup>. Les données ci-dessous rendent compte de ces diverses tendances dans l'utilisation des résultats du suivi par les pays et les autres parties prenantes.

Le suivi du PMCED a été entrepris en vue de s'assurer que le type de données produites répond aux besoins en évolution des parties prenantes et que le processus de suivi facilite la prise de mesures de la part des parties prenantes et leur changement de comportement. Les parties prenantes du Partenariat mondial attendent avec intérêt ce prochain chapitre du processus de suivi, dans l'espoir que les résultats qu'il produira stimuleront de nouvelles actions et favoriseront le changement en faveur d'une coopération plus efficace au service du développement.

<sup>43</sup> Il est fait état de l'analyse mondiale des tendances qui ressortent de cet exercice dans le rapport d'étape 2019 OCDE-PNUD, Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019, Éditions OCDE, Paris, [https://www.oecd-ilibrary.org/development/vers-une-cooperation-pour-le-developpement-plus-efficace\\_6acb4dc0-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/development/vers-une-cooperation-pour-le-developpement-plus-efficace_6acb4dc0-fr)



## PLUS DE 45 PAYS

ONT REPRIS LES RÉSULTATS DU SUIVI DE 2018 POUR ÉCLAIRER LA PLANIFICATION NATIONALE ET ÉVALUER LES PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE RÉALISATION DES ODD OU POUR ÉCLAIRER LES EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES.

À la suite du cycle de suivi de 2018, les pays partenaires ont réfléchi aux résultats de diverses manières pour guider les processus de planification nationaux.

- Dans le cadre du renouvellement par le **Pérou** de sa politique de coopération internationale en 2022, les résultats de l'exercice de suivi de 2018 ont servi de point de référence pour qu'elle corresponde mieux aux besoins de coopération du pays. L'exercice de suivi a fourni une base de référence pour comparer les résultats du Pérou avec ceux d'autres pays. Il a été utile au pays pour déterminer les principaux défis à relever et pour orienter la conception de la nouvelle politique.
- Les **Îles Cook** ont élaboré un rapport détaillé sur les résultats du pays, comportant une analyse des résultats obtenus par rapport à chaque indicateur. Le rapport a également développé les enseignements tirés du processus de suivi et formulé des recommandations pour guider l'action d'après les résultats.
- Les résultats de suivi du **Népal** sur la prévisibilité et l'utilisation des systèmes nationaux par les partenaires au développement ont été cités dans le Rapport sur la coopération pour le développement de 2019-2020 du pays.
- La **République démocratique du Congo** a repris les données du cycle de suivi de 2018 pour son atelier national de 2022 de lancement de la politique nationale d'aide, au cours duquel les participants ont fait le point sur les systèmes nationaux et ont discuté de leur utilisation.
- De nombreux pays partenaires ont réfléchi à l'utilisation par les apporteurs de coopération pour le développement des cadres de résultats et des outils de planification propres aux pays dans leurs examens nationaux volontaires. L'exercice de suivi du PMCED constitue la source de données officielle pour l'ODD 17.15.1, qui évalue le respect accordé à la marge de manœuvre et à l'autorité de chaque pays de mettre en œuvre des politiques de développement durable. Ces pays comprennent la **République centrafricaine**, l'**Ouganda**, **Palaos**, la **République dominicaine**, le **Rwanda**, **Sainte-Lucie**, **Samoa**, le **Tchad** et **Tonga**.
- Le rapport 2020 de l'examen national volontaire pour le **Bangladesh** fait remarquer qu'en ce qui concerne la performance du pays par rapport aux indicateurs des ODD, l'exercice de suivi du PMCED constitue la source officielle des données, à savoir 5.c.1 (l'existence de systèmes de suivi et d'allocations publiques pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), 17.15.1 (le recours à des cadres de résultats et des outils de planification propres aux pays) et 17.16.1 (progrès réalisés par les pays dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement).

Ces 45 pays comprennent des partenaires au développement qui ont utilisé les résultats du suivi pour analyser de plus près les résultats des pays et les progrès réalisés au regard des engagements pris en faveur d'une coopération efficace au service du développement.

Dans son rapport intitulé « Une coopération au développement efficace - L'UE est-elle à la hauteur ? », l'**UE** a utilisé ses résultats de suivi de 2018 pour faire le point sur ses résultats et ceux de ses États membres quant à la mise en œuvre des principes d'aide et d'efficacité du développement dans le cadre de sa coopération pour le développement avec plus de 70 pays partenaires. L'UE a organisé des webinaires afin d'encourager le débat autour des conclusions et des implications du rapport et d'examiner des stratégies en vue d'améliorer les résultats.

L'**Allemagne** a repris les résultats de son cycle de suivi de 2018 dans un rapport d'évaluation qui a relevé les difficultés et les recommandations d'action afin de faire progresser la mise en œuvre des principes d'efficacité dans la coopération allemande pour le développement.

Dans l'objectif de mieux comprendre ses résultats de suivi de 2018 au regard des contextes de pays partenaires et d'autres conditions de fonctionnement des bureaux de coopération suisses, la **Suisse** a procédé à une analyse approfondie de ses résultats et a formulé des recommandations en vue de les améliorer.



## TOUS LES 10 EXAMENS DU CAD PAR LES PAIRS

PUBLIÉS DEPUIS LA PARUTION DU RAPPORT D'ÉTAPE 2019 DU PMCED UTILISENT LES RÉSULTATS DE SUIVI DE 2018.

Les examens par les pairs visent à améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération pour le développement des membres du CAD en les tenant redevables de leurs engagements et en recommandant des mesures pour améliorer leurs résultats. Lors de l'examen du respect par les membres du CAD des engagements en matière d'efficacité, les examens par les pairs utilisent systématiquement les données de suivi du PMCED. Il est fait référence aux résultats du suivi de 2018 dans les évaluations par les pairs de l'**Allemagne**, de l'**Autriche**, de la **Belgique**, du **Danemark**, de l'**Espagne**, de l'**Irlande**, de l'**Italie**, du **Japon**, du **Portugal** et du **Royaume-Uni**.



## AU MOINS 55 RAPPORTS INTERNATIONAUX

ONT CITÉ DES DONNÉES QUI PROVIENNENT DU CYCLE DE SUIVI DE 2018.

Il s'agit notamment des éditions 2021, 2020 et 2019 du Rapport du **Secrétaire général des Nations Unies** sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et du Rapport sur le financement du développement durable. Des données de l'exercice de suivi du Partenariat mondial ont également été utilisées dans des rapports qui cartographient l'évolution du paysage de la coopération pour le développement. Il s'agit notamment des rapports suivants : Multilateral Development Finance 2020 (**OCDE**, 2020) ; A Changing Landscape—Trends in Official Financial Flows and the Aid Architecture (**Banque mondiale**, 2021) ; Rapport 2021 sur les pays les moins avancés (**ONU**, 2021) ; Orientations 2020 du Département des affaires économiques et sociales sur les Cadres de financement nationaux intégrés ; et les éditions 2019 et 2022 du rapport du **G7**.



## PLUS DE 20 RÉUNIONS MULTIPARTITES

ORGANISÉES PAR DIVERSES PARTIES PRENANTES DU PARTENARIAT MONDIAL ONT ÉTÉ ÉCLAIRÉES PAR LES RÉSULTATS DU SUIVI DE 2018. IL S'EST AGI NOTAMMENT DE DIALOGUES D'ACTION, DE SÉMINAIRES DE FORMATION ET D'EXAMEN, DE WEBINAIRES ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER.

L'**Agence coréenne pour la coopération internationale** accueille le Programme d'apprentissage et d'accélération destiné à faire connaître le Partenariat mondial à des parties prenantes de pays partenaires et à mettre en œuvre les principes de Busan au niveau national. Les résultats du cycle de suivi de 2018 ont été utilisés pour éclairer les discussions portant sur un soutien efficace à la capacité et aux systèmes de données lors de l'événement du Programme d'apprentissage et d'accélération de 2020.

Le **gouvernement bangladais** a organisé un atelier virtuel multipartite sur la participation efficace des OSC au développement, en collaboration avec le **Task Team** multipartite pour l'efficacité du développement et l'environnement propice des OSC, l'ambassade des **Pays-Bas** au Bangladesh et la **Fondation COAST**. L'atelier a utilisé des résultats de suivi sur l'environnement propice dans lequel les OSC opèrent et s'est concentré sur un engagement efficace avec les OSC.

Le **Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement** a organisé un forum de la société civile pour discuter du rapport 2019 « Réflexions de la société civile sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'efficacité du développement : inclusion, responsabilité et transparence », conjointement avec **AidWatch Canada**, qui s'est appuyé sur les données de suivi de 2018. Ce rapport mettait l'accent sur les tendances concernant les environnements propices aux OSC, l'inclusion de la société civile dans les processus de développement, la responsabilité mutuelle pour les résultats de développement et la transparence.

# CONCLUSION

Plus de 10 ans après l'adoption de l'Accord de Partenariat de Busan en 2011, ce rapport spécial constate que **l'optimisation de l'efficacité de la coopération pour le développement sous toutes ses formes reste une priorité pour les administrations des pays partenaires**. Les pays continuent de voir « l'agenda de l'efficacité » comme une priorité, et ce même si la communauté internationale du développement n'y voit pas la même urgence. Les 15 Dialogues d'action et la forte participation de toutes les parties prenantes du PMCED à la réforme de l'exercice de suivi du PMCED attestent de l'intérêt continu de la communauté à relever les défis nouveaux et persistants à la réalisation des ODD par une meilleure collaboration.

Malgré des progrès souvent lents et des revers, **la poursuite d'interventions de développement plus efficaces et de partenariats plus solides au niveau national se poursuit**. Ce rapport illustre le large éventail de réformes internes que les pays partenaires ont déjà mises en œuvre ou qu'ils entreprennent pour renforcer leurs politiques, leurs institutions et leurs partenariats afin de permettre aux parties prenantes de mieux travailler ensemble. Les pays sont confrontés à des problèmes d'efficacité similaires, souvent en raison des défaillances au niveau des leviers fondamentaux de la coopération efficace au service du développement. On compte parmi ces leviers les politiques nationales de développement et leurs mécanismes de coordination correspondants, ainsi que des systèmes de gestion de l'information sur l'aide et des données fiables. Autrement dit, **les pays ne manquent pas d'occasions d'en apprendre davantage les uns des autres**.

Alors que le paysage de l'aide ne cesse d'évoluer, les **principes d'efficacité se sont révélés être une boussole unique mais commune que les pays peuvent utiliser pour orienter le dialogue multipartite et l'action sur les priorités et les besoins**. Dans le même temps, ces principes ont aidé à cadrer les réflexions mondiales en cours sur la manière de mieux les appliquer et de les contextualiser afin de mieux répondre aux priorités nouvelles et émergentes des acteurs du développement.

Les 15 premiers Dialogues d'action ont facilité **l'adhésion politique aux réformes prioritaires requises pour tirer parti de tous les types de coopération pour le développement en vue de mettre en œuvre une reprise plus résiliente de la pandémie de COVID-19 et de réaliser le Programme 2030**. Comme le montrent les pratiques récentes au niveau des pays, les CFNI, la CSSCT et un engagement revigoré du secteur privé et de la société civile sont autant de facteurs qui ont le potentiel d'améliorer les partenariats pour le développement et de renforcer la confiance.

Un **dialogue inclusif, dirigé par chaque pays, a prouvé ses mérites comme outil concret à vocation de transposer à plus grande échelle une coopération efficace et des partenariats multipartites** entre les parties prenantes publiques, privées, internationales et nationales. Le maintien de l'élan insufflé par les Dialogues d'action et les enseignements tirés des différentes approches propres à chaque pays peuvent accroître l'adoption d'actions fondées sur des données probantes dans le cadre du nouvel exercice de suivi du PMCED. Par la production continue de données à jour, le nouvel exercice permettra de concrétiser encore plus **le potentiel des Dialogues d'action pour stimuler l'apprentissage par les pairs**. Dans le même temps, les réformes dont il est débattu dans le cadre des Dialogues d'action constituent pour les organisations régionales un point d'entrée idéal afin de stimuler au niveau régional l'apprentissage par les pairs sur des approches pratiques et novatrices au service d'une coopération et de partenariats plus efficaces.

À l'avenir, le PMCED continue de se positionner comme la **principale plateforme multipartite pour produire des données factuelles essentielles à l'appui de la mise en œuvre concrète des principes de la coopération efficace au service du développement** dans un esprit de redevabilité collective. La nouvelle approche de suivi qui sera lancée en 2023 renforce le potentiel du partenariat à créer des liens et à promouvoir le dialogue multipartite et le changement de comportement.


S'appuyant sur les observations contenues dans ce rapport spécial, le **Sommet 2022 sur la coopération efficace pour le développement offre des occasions uniques de consolider et de revigorer les engagements politiques collectifs et la confiance mutuelle**. Ce faisant, il espère mettre davantage l'accent sur l'action axée sur les résultats pour atteindre les **plus démunis**, en tenant pleinement compte du caractère unique de chaque contexte national.




**Partenariat  
Mondial**

pour une coopération efficace  
au service du développement

[www.effectivecooperation.org](http://www.effectivecooperation.org)

 @DevCooperation

 /DevCooperation

 /TheGlobalPartnership